



Plan local d'urbanisme de Village Neuf

Evaluation environnementale

Première partie

Diagnostic

Réunion PPA du 17 juin 2015



SOMMAIRE

I.	LE CONTEXTE	5
II.	LE CONTEXTE NATUREL	6
II.1.	Le contexte climatique	6
II.2.	Le contexte topographique	7
II.3.	Le contexte géologique	8
II.4.	Le contexte pédologique	9
III.	L'HYDROSYSTEME	10
III.1.	Le bassin versant	10
III.2.	Régime et qualité des eaux superficielles	10
III.3.	Régime et qualité des eaux souterraines	12
III.4.	Les zones humides	16
III.5.	La ressource en eau potable	17
III.6.	La gestion des eaux usées pluviales et usées	19
III.7.	Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux	20
IV.	LE MILIEU NATUREL	22
IV.1.	Les espaces naturels protégés et reconnus d'intérêt	22
IV.2.	L'occupation des sols	25
IV.3.	Les formations végétales	28
IV.4.	Les habitats significatifs pour la faune	35
IV.5.	Les noyaux de biodiversité et corridors écologiques	40
V.	LE PAYSAGE	44
V.1.	Le grand paysage	44
V.2.	Les unités visuelles	44
VI.	L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	54
VI.1.	Les risques	54
VI.2.	La gestion des déchets	56
VI.3.	Les sols pollués	57
VI.4.	L'ambiance sonore	58
VI.5.	La qualité de l'air	60
VI.5.	La lutte contre la dérive climatique	61
VII.	LES ENJEUX	62

I. LE CONTEXTE

Le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Village-Neuf est soumis à une évaluation environnementale en application de l'article R121-14 du code de l'urbanisme et de l'article L414-4 du code de l'environnement, notamment en raison de la présence de deux sites Natura 2000 : le secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch et la vallée du Rhin d'Artzenheim à Village-Neuf. Cette évaluation comporte deux parties : un diagnostic de l'état initial de l'environnement, partie intégrante du diagnostic communal réalisé avant toute réflexion de planification, et une évaluation des incidences du projet.

L'ensemble de la démarche a pour objectif de veiller à ce que le plan local d'urbanisme respecte l'environnement au sens général du terme, et plus précisément réponde aux enjeux nationaux, européens et internationaux :

- la défense de la biodiversité végétale et animale et notamment les objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation des sites d'intérêt européen du réseau Natura 2000 ;
- la préservation des paysages et du patrimoine, dans le sens de la convention européenne du paysage ratifiée par la France ;
- la lutte contre la dérive climatique ;
- la protection des ressources : l'eau potable, les terres agricoles support de la production alimentaire ;
- la qualité de l'environnement physique (air, ambiance sonore), facteurs de santé publique ;
- la sécurité de la population au regard des risques naturels et technologiques ;
- les zones humides.

II. LE CONTEXTE NATUREL

II.1. Le contexte climatique

La station météorologique la plus proche de Village-Neuf est celle de Mulhouse Bâle, située à quelques kilomètres, sur l'Euroairport.

Le climat est de type semi-continentale, caractérisé par d'importants écarts de température entre l'été et l'hiver et une pluviométrie modérée. Les minimales saisonnières sont rarement extrêmes, bien que les gelées restent fréquentes en hiver. Le mois de juillet est en moyenne le plus chaud de l'année (20°C) et le mois de janvier le plus froid (1,7°C). L'ensoleillement moyen est de 1 783 heures, avec un maximum en août et un minimum en décembre.

Le cumul annuel de précipitations, pour la période trentenaire 1982 – 2012, est en moyenne de 772,8 millimètres, avec des précipitations maximales en mai et minimales en février.

Moyennes mensuelles des températures, des précipitations cumulées et de l'ensoleillement à la station climatique de Mulhouse (1982-2012)

(Source: Météo France)

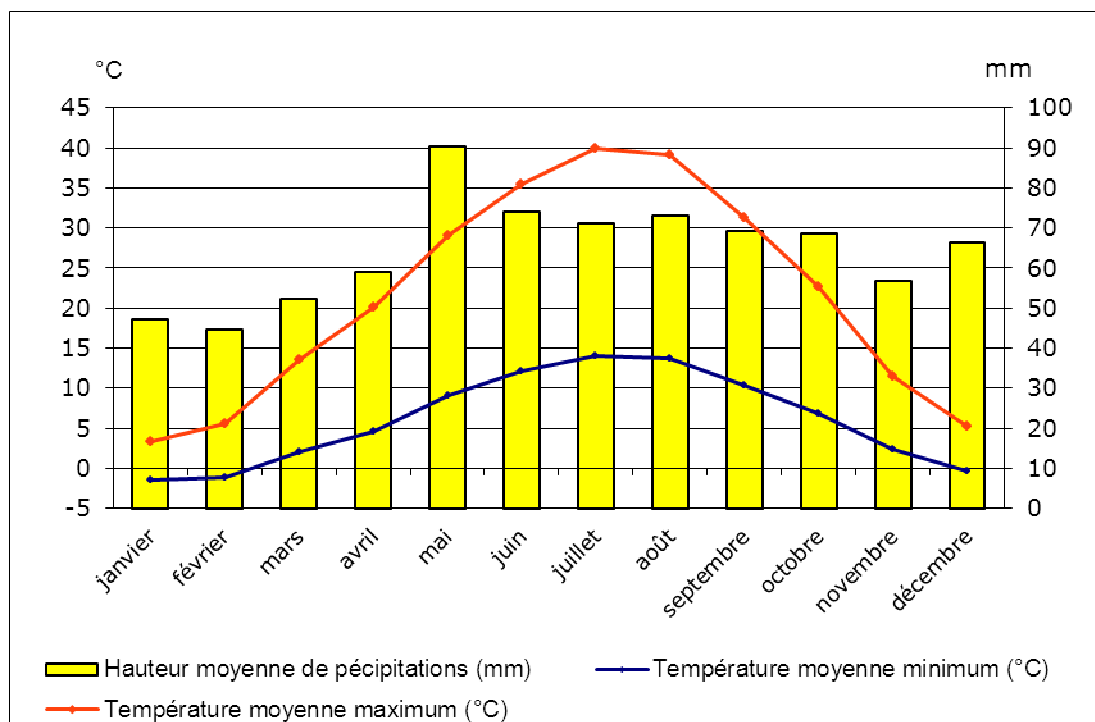
Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Température moyenne minimale (°C)											
-1,5	-1,2	2	4,6	9,1	12,2	14,1	13,7	10,3	6,9	2,3	-0,3
Température moyenne maximale (°C)											
4,9	6,8	11,5	15,5	19,9	23,3	25,9	25,5	21	15,8	9,2	5,6
Hauteur moyenne des précipitations (mm)											
47,3	44,7	52,3	59	90,4	73,9	71,2	73,2	69,1	68,6	56,7	66,4
Durée moyenne d'ensoleillement (heures)											
74	94,1	138,1	176,1	200,1	226	241,3	227,7	164,3	118,5	67,8	55,1

Records de températures à la station climatique de Mulhouse (1982-2012)

(Source: Météo France)

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Température minimale record (°C)											
-23,5	-22,8	-16,4	-6,3	-3,1	1,8	5,1	3,4	-0,9	-6,3	-12,6	-18,7
Température maximale record (°C)											
18,8	21,7	25,7	30	32,8	37	38,8	39,1	33,7	31	21,8	19,9

Diagramme ombrothermique de la station météorologique de Mulhouse
(Source: Météo France)



La vitesse moyenne annuelle du vent dans le fossé rhénan est d'environ 2 à 3 mètres par seconde, avec moins de 35 jours par an de vents supérieurs à 58 kilomètres par heure.

Nombre de jours par mois avec vent important (moyenne mensuelle 1971-2000)

(Source: Météo France)

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	An
Vents supérieurs à 15 m/s (54 km/h)												
4.6	3.9	4.7	3.2	2,3	2,1	1.6	1.3	1.7	2.8	2.4	4.5	34.9
Vents supérieurs à 28 m/s (100 km/h)												
0.3	0.2	0.1	0.1	0	0	0	0.1	0	0.2	0.2	0.2	1.3

II.2. Le contexte topographique

Le ban communal de Village-Neuf s'étend sur la basse plaine du Rhin. Cette dernière est marquée par un faible pendage Nord/Sud, avec une pente de l'ordre de 1‰.

Dans son ensemble, le territoire de Village-neuf conserve une topographie plane, avec une altitude moyenne de 244 mètres (c'est aussi l'altitude du bourg).

II.3. Le contexte géologique



Code carte	Code couleur	Géologie	Age
a2sl		Couverture de limons de ruissellement sur sables et graviers subactuels	Holocène
a2sr		Alluvions subactuelles sableuses	Holocène
a2		Alluvions actuelles : sable et graviers (zone inondable)	Holocène

La commune de Village-Neuf s'étend sur un important cône de déjection fluvio-glaciaire accumulé par le Rhin lors des dernières périodes glaciaires. Ce cône est constitué de matériaux grossiers, accumulés sur une épaisseur d'une dizaine de mètres au centre du bourg.

La limite Ouest du ban communal se confond avec le talus entre basse terrasse et basse plaine fluviale. Cette dernière est particulièrement large sur le secteur de Village-Neuf.

Le Rhin, au débouché du massif jurasso-alpin, modifie son sens d'écoulement, passant d'une orientation Est-Ouest à une orientation Sud-Nord. Jusqu'au début du XIXe siècle, le Rhin, méandrique, s'étalait dans cette plaine alors inondable. Les alluvions subactuelles déposées par le fleuve sont constituées de sables, de graviers et parfois d'argiles. Elles ont été recouvertes de limons de ruissellement en provenance des collines lœssiques voisines.

Les dépôts du fleuve dans les bras latéraux à courant faible, sont essentiellement sableux : ils indiquent aujourd'hui la position de ces anciens chenaux. La morphologie du terrain s'est stabilisée depuis l'endiguement du Rhin.

Composition des couches alluvionnaires au secteur de Village-neuf

Profondeur (m)	Lithologie	Stratigraphie
0-0,2	Terre sableuse	Quaternaire
0,2-1,2	Gravier fin (80%), sable (20%)	Quaternaire
1,2-2	Sable (40%), gravier moyen (35%), galets (25%)	Quaternaire
2-3,5	Gravier fin (35%), galets (35%), sable (30%)	Quaternaire
3,5-5,2	Sable (60%), gravier moyen (20%), gros galets (20%)	Quaternaire
5,2-5,6	Gravier fin (60%), sable (40%)	Quaternaire
5,6- 5,8	Conglomérat	Quaternaire
5,8-6,8	Grés fin gris	Quaternaire
6,8-7,2	Argile jaune	Quaternaire
7,2-9	Argile bleue compacte	Tertiaire

II.4. Le contexte pédologique

Les sols appartiennent à la catégorie des calcosols fluviqes. 95 % (650 hectares) des sols sont sablo-argileux à sableux, de profondeur moyenne (50 à 80 centimètres). Plus précisément, leur texture est limono-sablo-argileuse en surface, puis exclusivement composée de sables grossiers en profondeur. D'âge relativement récent, ils sont peu évolués, marqué par un début de brunification caractérisant ces sols bruns calcaires jeunes. Ces terres sont cultivées, mais nécessitent toutefois une irrigation pour compenser leur nature filtrante.

La seconde unité pédologique, qui couvre 34 hectares, soit 5% du territoire, est localisée dans le secteur de *Langenhaeuser*. Ce sont des sols limono-sablo-argileux à argilo-limoneux, calcaires et profonds (jusqu'à 1,50 m). Dans les dépressions, lorsqu'au printemps et en hiver le toit de la nappe atteint son niveau le plus proche de la surface, ces sols s'engorgent, d'où une hydromorphie prononcée.

III. L'HYDROSYSTEME

III.1. Le bassin versant

La commune de Village-Neuf est riveraine du Rhin. Le bassin versant de ce fleuve d'origine alpine couvre, à l'amont de la commune, une superficie de 37 000 km² répartis entre l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche, soit 20% de la superficie totale de son bassin.

Le territoire est traversé par 2 canaux : le canal déclassé de Huningue et le contre-canal du Grand canal d'Alsace.

À l'aval de la localité, les eaux du fleuve se partagent entre une voie navigable, le Grand Canal d'Alsace, et le Vieux-Rhin, fleuve canalisé ayant retrouvé un aspect un peu plus naturel.

Tous les écosystèmes humides de Village Neuf sont sous l'influence, directement ou indirectement, du Rhin.

Le ban communal compte quelques plans d'eau, utilisés pour le loisir de la pêche. Les étangs de l'AAPPMA sont alimentés par la nappe phréatique.

III.2. Régime et qualité des eaux superficielles

Le débit moyen naturel du Rhin est de 1 050 m³/s.

Très fortement influencé par les conditions climatiques du haut bassin localisé dans les Alpes suisses, le fleuve possède un régime de type pluvio-nival caractérisé par des hautes eaux à la fin du printemps et des basses eaux en hiver.

La crue débute vers la mi-juin et se poursuit pendant tout l'été avec la fonte tardive des neiges et des glaciers alpins. Les modules du Vieux-Rhin et du Canal d'Alsace peuvent-être respectivement multipliés par dix et doublés avec des crues moyennes de 2 500 m³/s à 3 000 m³/s. Sa crue décennale s'élève à 3600 m³/s et sa crue millénaire à 6000 m³/s. La décrue s'amorce en septembre.

La commune de Village-Neuf est soumise au risque d'inondation par débordement du Rhin.

III.2.1. Le Grand Canal d'Alsace et le Vieux-Rhin

Avant 2013, le débit réservé du Vieux-Rhin était de 20 m³/s en hiver et de 30 m³/s en été. En réponse aux nouveaux objectifs définis par « Rhin 2020 », le débit réservé a été augmenté pour être modulé en fonction de la saisonnalité et des enjeux biologiques.

Le débit moyen annuel du Canal d'Alsace dépasse 1 000 m³/s. Au-delà de 1 400 m³/s, le surplus est dévié vers le Vieux-Rhin.

Débit du vieux Rhin selon la période de l'année

Période	Débit (m ³ /s)	Enjeux biologiques
Novembre à mars	52	Reproduction des poissons
Avril-mai et septembre-octobre	54 à 80	Nidification de l'avifaune/Développement de la végétation alluviale
Juin à août	95 à 150	Développement de la végétation alluviale

Qualité chimique des eaux du Vieux-Rhin - Station de Kembs. Source : SIERM

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Qualité Générale	1B	2	1B	1B	1B	1A	1B
• O2 dissous % (percentile 90)	93	65	84	83	89	96	87
• O2 dissous mini. en mg/l	9,3	6,3	7	7,4	8,3	9	8,7
• DBO5 (percentile 90)	3	3	3	3	3	3	1,7
• DCO (percentile 90)	10	10	8	10	9	7	10
• NH4+ (percentile 90)	0,12	0,11	0,16	0,14	0,16	0,09	0,1

Légende

Classe de qualité	Qualité Générale	Oxygène dissous en mg/l	Oxygène dissous en % de saturation	DBO5 en mg/l d'O2	DCO en mg/l d'O2	NH4+ en mg/l
Très bonne	1A	>= 7	>=90	<=3	<=20	<=0,1
Bonne	1B	5 à 7	70 à 90	3 à 5	20 à 25	0,1 à 0,5
Passable	2	3 à 5	50 à 70	5 à 10	25 à 40	0,5 à 2
Mauvaise	3	Milieu à maintenir aérobie en permanence		10 à 25	40 à 80	2 à 8
Pollution excessive	M	Observation de Milieu anaérobie		>25	>80	>8

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Qualité Générale	1B	1B	1B	1B	1B	1B	1B	1B	2	1A
• O2 dissous % (percentile 90)	93	76	81	81	91	87	74	81	67	96
• O2 dissous mini. en mg/l	8,3	6,5	7,1	8	6,6	7	7,7	7	5,8	8
• DBO5 (percentile 90)	2,9	2,4	2,9	3	3	3	3	3	3	2,1
• DCO (percentile 90)	10	13	12	10	10	11	12	12	9	8
• NH4+ (percentile 90)	0,18	0,19	0,22	0,13	0,15	0,13	0,21	0,08	0,08	0,08

Qualité chimique des eaux du Grand Canal d'Alsace-Station de Rosenau. Source : SIERM

	2004	2005	2006
Indice Biologique Diatomique (IBD).	14,3	13,3	10,1

Légende

Classe de qualité	Indice Biologique Diatomique (IBD).	Indice Biologique Global Normalisé.
Très bonne	17 à 20	17 à 20
Bonne	13 à 16,9	13 à 16
Passable	9 à 12,9	9 à 12
Mauvaise	5 à 8,9	5 à 8
Pollution excessive	0 à 4,9	0 à 4

Qualité biologique des eaux du Grand Canal d'Alsace-Station de Rosenau. Source : SIERM

Les indicateurs de la qualité physico-chimique de l'eau décrivent une situation qualifiée de « bonne à très bonne » sur le secteur de Village-Neuf depuis 2004. Ces résultats font notamment suite aux efforts entrepris pour améliorer la gestion des eaux résiduaires urbaines et l'assainissement des agglomérations sur l'ensemble du bassin-versant rhénan.

III.2.2. Le canal déclassé de Huningue

Les eaux du Rhin alimentent le canal déclassé de Huningue, qui s'allonge sur 15 kilomètres de long, entre Huningue, où se trouve la prise d'eau, et Niffer, où il débouche sur le canal du Rhône au Rhin à grand gabarit.

Creusé dans des remblais rapportés, le canal est surélevé par rapport au terrain naturel. Aménagé au gabarit Freycinet en 1831, il est, à l'origine une voie navigable. Il perd de cette fonction lorsqu'est créé le Grand canal : il est déclassé en 1962.

Le canal déclassé de Huningue est alimenté au débit de 12 m³/s. Ce débit alimente à hauteur de 60% les besoins en eau du canal du Rhône au Rhin au gabarit Européen. Il contribue à la recharge de la nappe d'Alsace. Il assure l'alimentation en eau du Bief de Niffer, qui lui-même fournit l'appoint pour de nombreuses prises d'eau (canaux d'irrigation Hardt, Vauban et Rhône au Rhin, soutien des débits d'étiage de l'III à Mulhouse, ...).

Une station de mesure contrôle la qualité de l'eau à la prise d'eau de Huningue. En cas de risque majeur, cette prise est fermée afin d'éviter le transfert d'une pollution ponctuelle (type Sandoz).

III.2.3. Le contre canal de drainage

Le contre canal de drainage est un fossé aménagé parallèlement au Grand canal. Son linéaire est de 9 kilomètres, de la prise d'eau de Huningue jusqu'à sa confluence avec le Grand canal au niveau de l'usine hydroélectrique de Kembs.

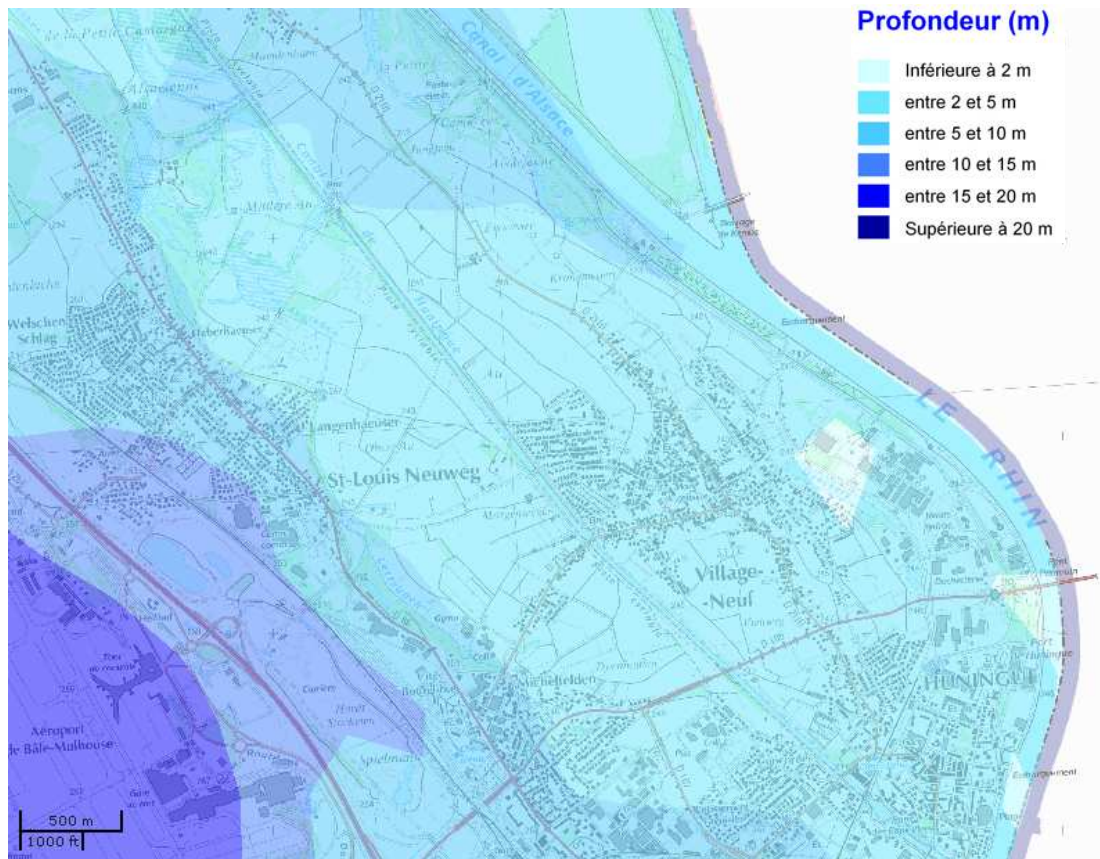
Situé en contrebas de la digue, afin de drainer les eaux diffusant à travers celle-ci, il contribue aussi à diminuer l'importance des battements de la nappe. Son alimentation est complétée par les eaux des cours d'eau issues de la Petite Camargue alsacienne.

Les eaux, filtrées par les matériaux de la digue, présentent une très bonne qualité physico-chimique, comme en témoigne le classement en première catégorie piscicole avec la présence de Salmonidés comme la Truite Fario (*Salmo trutta*), la Truite Arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*), l'Ombre commun (*Thymallus thymallus*) et plus rarement le Saumon Atlantique (*Salmo salar*).

De manière générale, l'écoulement d'eaux vives cristallines avec une végétation aquatique composée de Renoncules et de Callitriches, offre un habitat varié aux invertébrés aquatiques (macroinvertébrés benthiques, Odonates...).

III.3. Régime et qualité des eaux souterraines

Le territoire de Village-Neuf s'étend sur l'aquifère rhénan, qui contient l'une des plus importantes réserves en eau souterraine d'Europe. Au niveau de la commune, cet aquifère a une puissance d'une quinzaine de mètres.



Profondeur moyenne de la nappe.

(Source : APRONA)

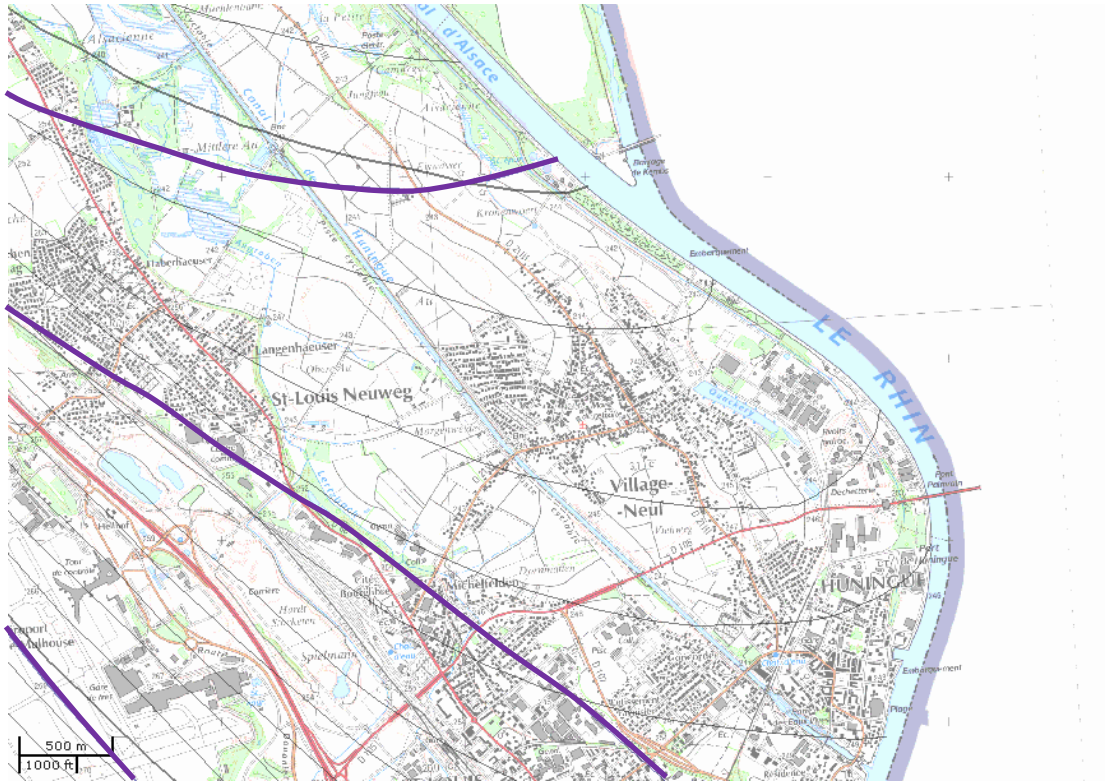
Le toit de la nappe en situation moyenne se situe entre 2 et 5 mètres de profondeur, avec des remontées à moins de 2 mètres de profondeur, localisées à l'Est du bourg. La battance peut avoir une amplitude de 5 mètres.

L'alimentation de la nappe phréatique rhénane est assurée par les précipitations et le réseau hydrographique.

L'alimentation par infiltration des pluies météoritiques se fait en saison froide (novembre à avril) ; aucun rechargement ne se fait en saison chaude du fait d'une évapotranspiration supérieure aux précipitations (le bilan annuel de la pluie efficace est déficitaire de l'ordre de 30 mm en moyenne).

Le Rhin, dont le débit est important en été du fait de la fonte des neiges et des glaciers des Alpes, occupe un rôle central dans l'alimentation de la nappe d'Alsace. Quelque-soit la situation hydrologique, le transfert vers la nappe reste supérieur au drainage. Néanmoins, sur ce secteur de l'extrême Sud de l'Alsace, le Vieux-Rhin draine modérément (isopièzes incurvées vers l'aval) l'aquifère.

Le Grand Canal d'Alsace ne contribue pratiquement pas au fonctionnement de l'aquifère, si ce n'est que par de modestes apports résultant de fuites, pour la plupart collectés par le contre canal. Le Grand canal est un système clos : l'étanchéité des berges est assurée par un revêtement bétonné et par des dalles préfabriquées assemblées jointivement.



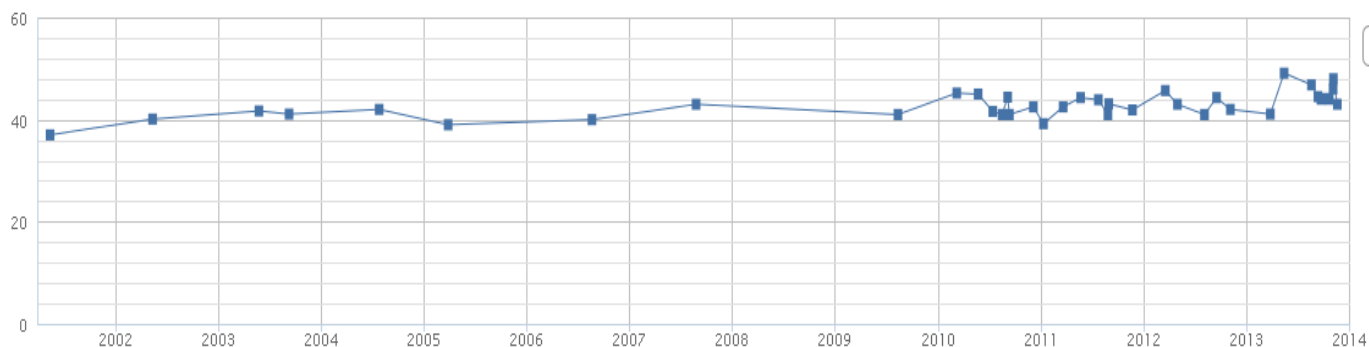
Niveaux piézométriques entre basses eaux (violet) et moyennes eaux (gris).
(Source : APRONA)

Les rivières du Sundgau, comme le Lertzbach, et les aquifères perchés des cailloutis du Sundgau, contribuent au rechargement de la nappe, en s'infiltrant en quasi-totalité dans les alluvions rhénanes à leur débouché dans la plaine. Enfin, les fuites du canal de Huningue complètent très modestement cette alimentation.

Les eaux souterraines s'écoulent du Sud vers le Nord, mais aussi d'Ouest vers l'Est au débouché du Sundgau. Cet écoulement se fait à une vitesse moyenne comprise en 1 et 8 m/jour. A hauteur de Village-Neuf, la pente de la nappe est de 0,1%.

Contenue dans des terrains perméables et présentant un faible taux de renouvellement (2,6 à 3% par an), les eaux souterraines sont vulnérables au risque de pollutions de surface ou par infiltration du Rhin, y compris au travers du canal de Huningue.

L'eau distribuée à Village-Neuf est issue de captages de la plaine d'Alsace, et de puits prélevant dans les marnes sableuses de l'Oligocène du Sundgau. Le captage Kabis sur le ban de Blotzheim, alimente en partie la population de la commune. Ce captage, dont le bassin d'alimentation s'étend dans toute la partie orientale du Sundgau, est sensible aux risques de pollutions diffuses agricoles.

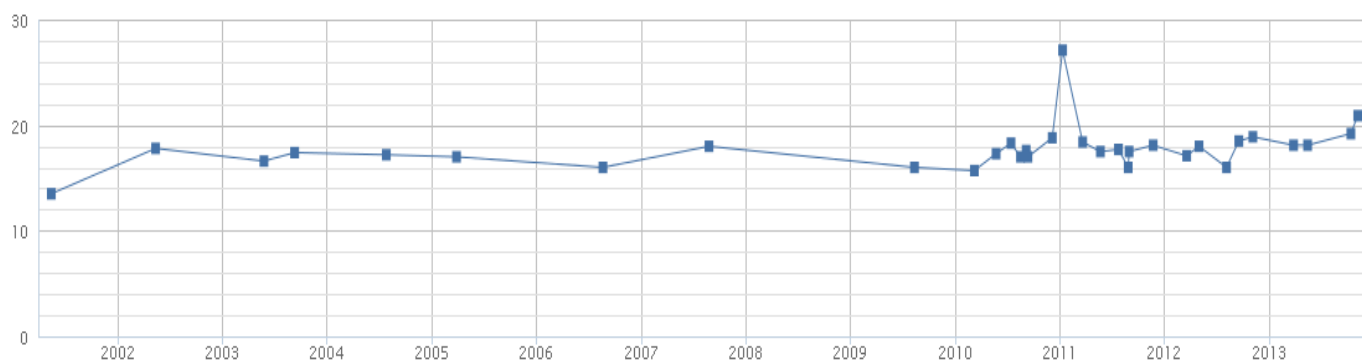


Concentration des eaux souterraines en nitrates, en mg/l, à Kabis
(Qualitomètre n°04134X0156/PZ2 - Source ADES)

La teneur en nitrates au puits Kabis est élevée, les concentrations avoisinant les 48 mg NO³⁻/l, valeurs très proches de la limite de qualité fixée à 50 mg NO³⁻/l. Afin de pouvoir utiliser cette ressource, le service des eaux de Saint Louis mélange cette production avec celles des forages de Saint-Louis Neuweg, pour aboutir à une moyenne de 38 mg NO³⁻/l.

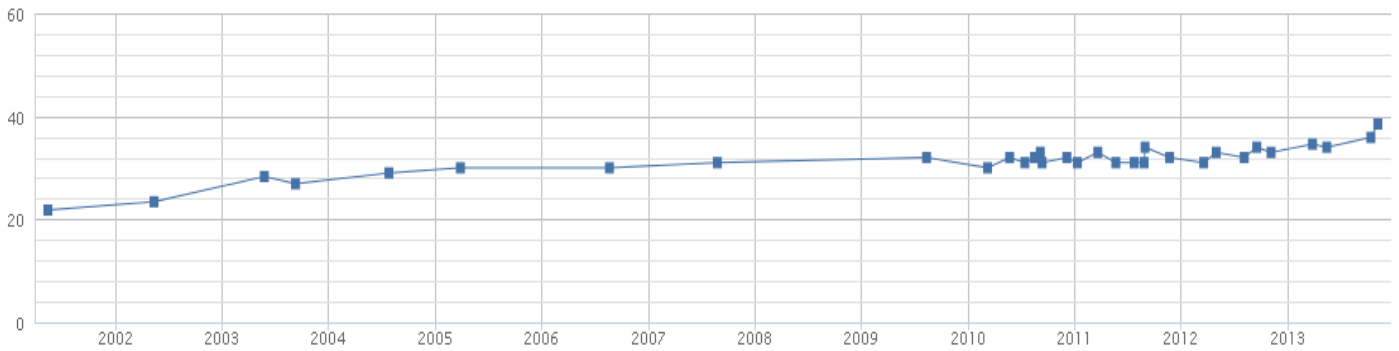
Une unité de traitement des nitrates avait été installée en 1990, époque à laquelle la concentration aux puits de Saint-Louis dépassait 50 mg NO³⁻/l. Les concentrations ont baissé pour atteindre 30 mg NO³⁻/l.

La dénitrification pourrait être réactivée en cas de nécessité. Mais, l'objectif est d'agir sur les causes, sachant que les nitrates ont une origine principalement liée à l'épandage d'ammonitrates sur les sols lessivés du Sundgau.



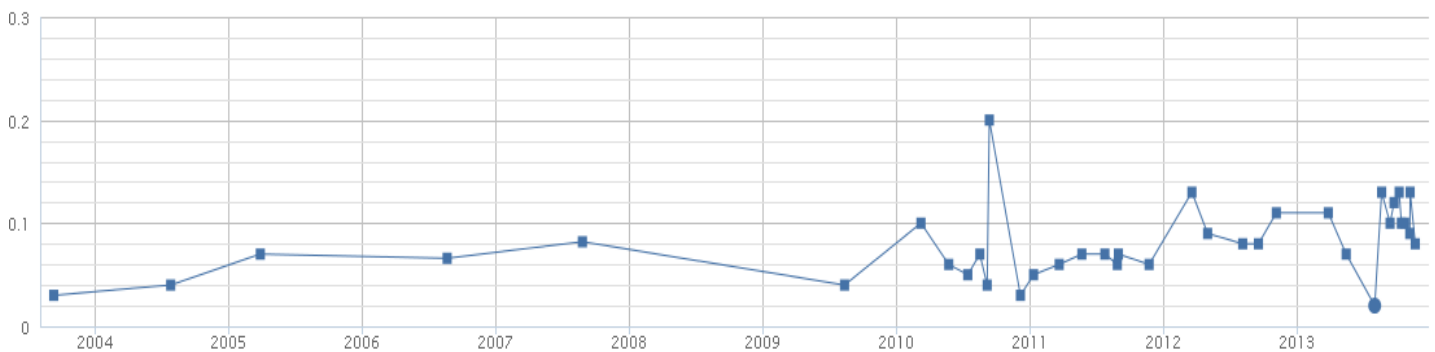
Concentration des eaux souterraines en sulfates, en mg/l, à Kabis
(Qualitomètre n°04134X0156/PZ2 - Source ADES)

Les teneurs en sulfates sont proches de 20 mg/l depuis 2000 : elles correspondent à des niveaux naturels largement acceptables. Aucune limite de potabilité n'est définie pour ce paramètre dans les eaux consommées, mais une référence de qualité est fixée à 250 mg/l. Cet élément devient perceptible au goût lorsqu'il atteint 500 mg/l.



Concentration des eaux souterraines en chlorures, en mg/l à Kabis
(Qualitomètre n°04134X0156/PZ2 - Source ADES)

Les teneurs en chlorures sont de l'ordre d'une trentaine de mg/l. Ces concentrations naturelles sont correctes s'agissant d'une eau dure de type bicarbonaté calcique.



Concentration des eaux souterraines en déséthyl-atrazine, en mg/l à Kabis
(Qualitomètre n° 04458X0001/KABIS- Source ADES)

Les teneurs en déséthyl atrazine, un des métabolites de l'atrazine, dont l'utilisation est interdite depuis 2003, menace l'exploitation du captage. Depuis 2012, il affiche régulièrement des concentrations supérieures à 0,10 µg/l, limite de qualité pour un pesticide dans les eaux brutes.

Là aussi le mélange avec le captage de Saint-Louis Neuweg affichant des concentrations de 0,02 µg/l permet d'abaisser la concentration de ce composé dans l'eau du robinet des administrés de Village-Neuf.

III.4. Les zones humides

III.4.1. Les zones à dominante humide

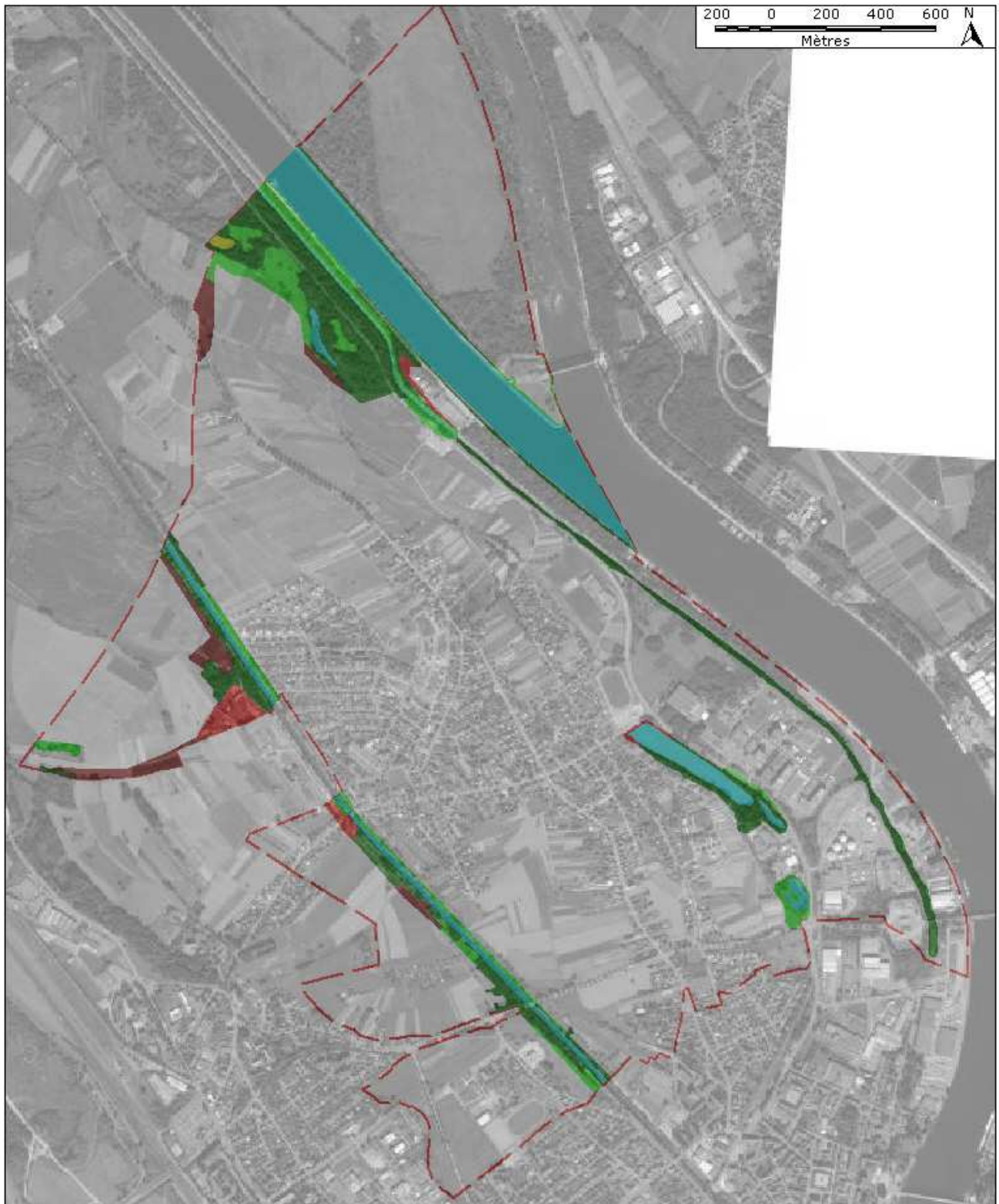
La cartographie des zones potentiellement humides proposée par CIGAL, correspond à un zonage d'alerte. Cette localisation est établie par le croisement de différents paramètres (pente, nature du sol, présence de zones inondables...) et la mobilisation de différents outils (télé-détection, images aériennes, ...). Elle ne repose sur aucune exploration de terrain.

A Village-Neuf, quelques terrains sont identifiés comme humides :

- les étangs de l'association de pêche, installés dans une cuvette où la nappe remonte à moins de 2 mètres de la surface ;
- la partie Ouest de la commune, où les remontées de nappe en hiver et au printemps engorgent les sols situés dans les dépressions ;
- la partie méridionale de la réserve nationale de la Petite Camargue Alsacienne,
 - les canaux.



Zone humide du secteur de Langenhaeuser : végétation hygrophile et sol noyé.




P.L.U. de Village-Neuf
Evaluation environnementale

Zones à dominante humide



Novembre 2014

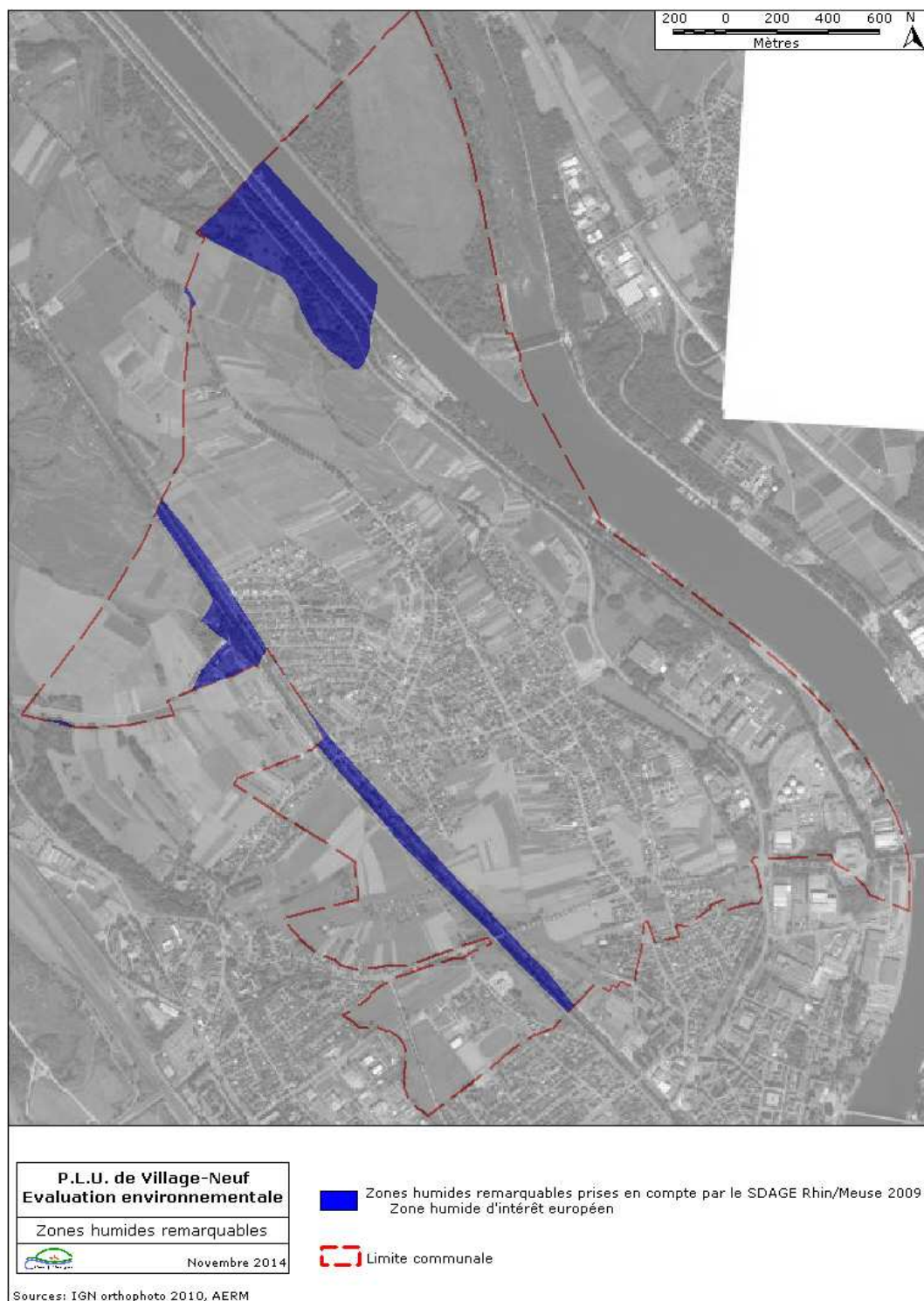
- | | |
|---|---|
|  Eaux superficielles |  Territoire artificialisés |
|  Tourbières et marais |  Prairies humides |
|  Forêts et fourrés humides |  Terres arables |

 Limite communale

Sources: IGN orthophoto 2010, CIGAL

III.4.2. Les zones humides remarquables

La commune de Village-Neuf compte des zones humides remarquables identifiées par le SDAGE Rhin/Meuse pour leur biodiversité exceptionnelle et présentant un état de fonctionnement biologique préservé. Il s'agit du canal déclassé de Huningue, de la partie méridionale de la réserve naturelle nationale de la petite Camargue Alsacienne et du secteur du Langenhäuser



III.5. La ressource en eau potable

La gestion de l'eau potable est à la charge du syndicat des eaux de Saint-Louis et environs, qui gère 5 forages (3 puits à Saint-Louis Neuweg, le puits « Kabis » à Blotzheim et 1 puits de secours à l'aéroport). Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 27/01/1978 et disposent de périmètres de protection, à l'exception du puits de l'aéroport. Les 4 puits utilisés délivrent une moyenne de 10 000 m³/jour, avec des pointes estivales journalières de 15 000 m³.

Le réseau est exploité par Véolia-eau. L'eau est distribuée sur 5 communes, dont Village-Neuf, après avoir séjourné dans le réservoir de stockage de Blotzheim, d'une capacité de 6 000 m³.

Ces 4 forages satisfont aujourd'hui complètement la demande en eau. D'autant plus que celle-ci diminue depuis les dernières décennies passant de 150 litres/jour/habitant à 130 litres/jour/habitant. Parallèlement à la baisse de la consommation domestique, la fermeture de la carrière de Huningue a allégé la demande du secteur industriel.

Toutes les ressources sont traitées par chlore gazeux avant distribution.

III.6. La gestion des eaux pluviales et usées

La commune de Village-Neuf est rattachée à la Communauté de communes des 3 Frontières. Cette dernière compte 10 communes de la plaine d'Alsace représentant 50 000 habitants.

Le réseau d'assainissement de Village-Neuf est unitaire à 90%. 95% des logements y sont connectés : font exception quelques habitations isolées. Ce réseau forme un linéaire de 27 kilomètres, dont 16 kilomètres rien que pour la partie *intramuros*. Les conduites les plus anciennes ont été posées au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle.

L'acheminement des eaux usées étant gravitaire, il a fallu contrer la topographie plane du territoire en inclinant les conduites : le réseau se situe jusqu'à 3 mètres de profondeur. Là, il est en contact avec la nappe, d'où, en permanence, des infiltrations d'eaux claires parasites.

Les eaux usées sont acheminées jusqu'à la station d'épuration des 3 Frontières exploitée par Véolia-Eau. Cette station est dimensionnée pour 82 000 équivalents habitants. Elle pourrait répondre aisément à une augmentation de l'ordre de 20% de la population de Village-Neuf.

III.7. Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux

La commune de Village Neuf est concernée par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhin Meuse ainsi que par le SAGE III Nappe Rhin. Le SDAGE Rhin Meuse a été approuvé le 27 novembre 2009. Il se décline en 7

thèmes, dont 2 peuvent concerner le plan local d'urbanisme.

Il s'agit :

- de respecter le fuseau de mobilité des cours d'eau en conservant une zone tampon suffisante entre les berges et l'urbanisation ;
- de respecter les zones humides, et notamment les zones humides remarquables, où la construction est interdite ;
- de ne pas réduire les zones inondables de manière à ne pas aggraver les risques à l'aval ;
- de protéger, le cas échéant, les biens et les personnes du risque inondation ;
- de disposer d'un système d'assainissement efficace au regard de la population desservie ;
- d'alimenter la population avec une eau potable de qualité ;
- de respecter les milieux à fort intérêt naturel.

Thèmes et orientations du SDAGE Rhin Meuse approuvé en 2009

T1	Eau et santé		
T2	Eau et pollution	O1	Réduire les pollutions
		O2	Connaître et réduire les émissions toxiques
		O3	Bonne gestion des dispositifs publics d'assainissement
		O4	Réduire les pollutions d'origine agricole
		O5	Réduire les pollutions d'origine non agricole
		O6	Distribuer une eau de qualité
T3	Eau nature et biodiversité	O1	Connaissance
		O2	Cours d'eau et plans d'eau
		O3	Fonctionnalité naturelle des milieux aquatiques
		O4	Dégradation des écosystèmes aquatiques
		O5	Gestion piscicole
		O6	Information des acteurs
		O7	Zones humides
		O8	Bonnes pratiques de gestion des zones humides
T4	Eau et rareté		
T5	Eau et aménagement du territoire	A1	Crues
		A2	Risques d'inondation
		A3	Prévenir les risques
		B1	Equilibre des ressources en eau potable
		B2	Respect des milieux à fort intérêt naturel
		C1	Assainissement
		C2	Alimentation en eau potable
T6	Eau et gouvernance		

La première version du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Ill et du Rhin a été approuvée le 17 janvier 2005. Sa révision a été engagée en 2012 et le document révisé a été mis à l'enquête publique en janvier 2014 pour être approuvé en 2015. Le SAGE Ill Nappe Rhin s'intéresse plus particulièrement à la nappe phréatique ainsi qu'aux milieux riediens et rhénans. Il comporte, dans sa forme révisée, 4 chapitres, dont 1 concerne le PLU. Les prescriptions susceptibles d'interférer avec la planification urbaine sont :

- la protection des zones humides remarquables et autant que possible pas d'urbanisation dans les zones humides ordinaires ;
- le respect des zones inondables ;
- la prise en compte des risques d'aggravation des inondations et des crues par l'urbanisation suite à une augmentation non compensée des surfaces imperméabilisées ou d'une artificialisation du réseau hydrographique ;
- la déclinaison, dans la conception des projets, de la démarche « évitement, réduction, compensation » des impacts sur l'hydrosystème et sur les écosystèmes associés.

IV. LE MILIEU NATUREL

IV.1. Les espaces naturels protégés et reconnus d'intérêt

La commune de Village-Neuf est concernée par 2 zones Natura 2000, l'une désignée au titre de la directive Oiseaux et la seconde au titre de la directive Habitats.

4 ZNIEFF, 1 réserve naturelle nationale et une zone humide protégée par la convention de Ramsar sont également présentes sur le territoire communal.

Espaces naturels protégés et reconnus d'intérêt à Village-Neuf

Site	Type	Identifiant	Titre
N2000	SIC	FR4202000	Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut-Rhin
	ZPS	FR4211812	Vallée du Rhin d'Artzenheim à Village-Neuf
ZNIEFF	II	420012982	Île du Rhin de Saint-Louis à Neuf-Brisach
	II	420014530	Lit majeur du Rhin dans son cours amont de Saint Louis à Neuf-Brisach
	I	420013380	Les ilots de sable et de gravier et les lagunes du Rhin
	I	12090001	La Petite Camargue alsacienne
RN	Nationale	FR3600060	Réserve naturelle nationale de la Petite Camargue alsacienne
RAMSAR		FR7200025	Rhin supérieur

N2000: Zone Natura 2000

ZNIEFF: Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique

RN: Réserve naturelle

RAMSAR: Site classés par la convention de RAMSAR

SIC: site d'intérêt communautaire, désigné au titre de la Directive Habitat

ZPS: zone de protection spéciale, désignée au titre de la Directive Oiseaux

I: ZNIEFF de type I, secteurs de grand intérêt biologique ou écologique

II: ZNIEFF de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes

IV.1.1. Les sites Natura 2000

Le site « Vallée du Rhin d'Artzenheim à Village-Neuf » s'étend sur une partie importante du ban communal (environ 230 hectares). Elle recouvre la totalité du site « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut Rhin » dont la représentation est d'environ 150 hectares sur le territoire de Village-Neuf. Près de 25 % du ban communal sont intégrés dans le réseau européen des sites Natura 2000.

La vallée du Rhin d'Artzenheim à Village-Neuf

Le site de protection spéciale FR4211812 «Vallée du Rhin d'Artzenheim à Village-Neuf», désigné au titre de la directive Oiseaux, couvre 4 894 hectares. L'intégralité du site se trouve dans le Haut-Rhin et il concerne 23 communes. Il s'étend le long du fleuve et concerne de nombreux Oiseaux aquatiques et paludéens.

Espèces d'oiseaux résidentes ou se reproduisant sur le site et ayant justifié sa désignation au titre de la directive «Oiseaux»

(Source: formulaire standard de donnée, INPN 2014)

Code	Nom scientifique	Nom français
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	Butor blongios
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore
A073	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux
A199	<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe
A234	<i>Picus canus</i>	Pic cendré
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir
A238	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar
A338	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur

Le secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut Rhin

Ce site d'intérêt communautaire (FR4202000), désigné au titre de la directive Habitats, a une superficie totale de 4 259 hectares. Il héberge 9 types d'habitats inscrits à l'annexe I de la Directive.

Habitats ayant justifié la désignation du site «Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut-Rhin».

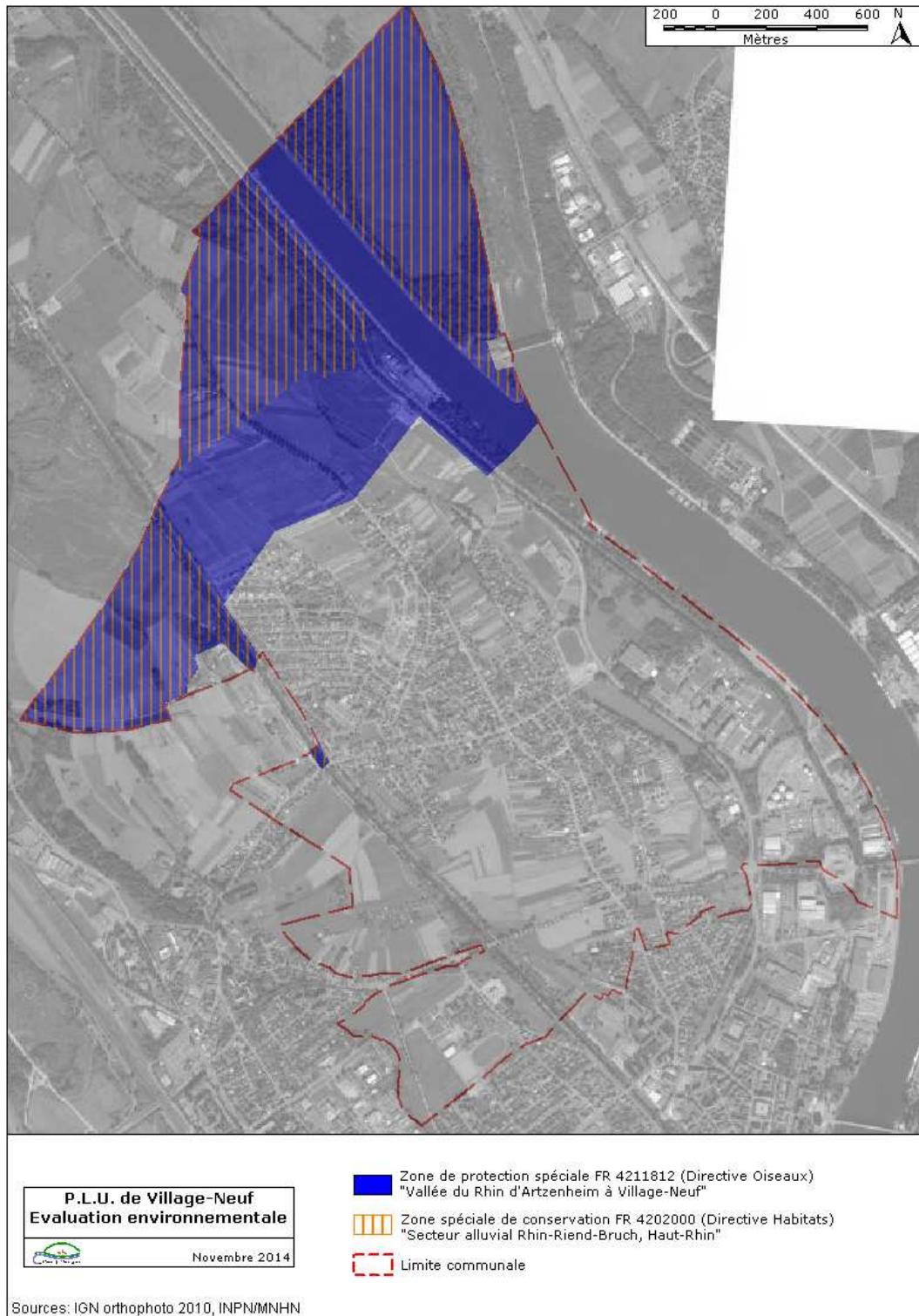
(Source: formulaire standard de données, INPN 2014)

Code	Types d'habitats inscrits à l'annexe I	Superficie (ha, %)
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	42,6 (1 %)
6410	Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion</i>)	85,2 (2 %)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	127,8 (3 %)
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	213,0 (5 %)
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	42,6 (1 %)
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	425,9 (10 %)
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	1064,8 (25 %)
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	213,0 (5 %)
9170	Chênaies-charmaies du <i>Galio-Carpinetum</i>	213 (5 %)

**Espèces ayant justifié la création du site «Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch,
Haut-Rhin» au titre de la directive «Habitats»**

(Source: Formulaire standard de donnée, INPN 2014)

Code	Nom scientifique	Nom français	Taxonomie
1428	Marsilea quadrifolia	Marsilée à quatre feuilles	Plante supérieure
1337	Castor fiber	Castor d'Europe	Mammifère
1324	Myotis myotis	Grand murin	Mammifère
1166	Triturus cristatus	Triton crêté	Amphibiens
1193	Bombina variegata	Sonneur à ventre jaune	Amphibiens
5339	Rhodeus amarus	Bouvière	Poisson
6147	Telestes souffia	Blageon	Poisson
1096	Lampetra planeri	Lamproie de planer	Poisson
1106	Salmo salar	Saumon atlantique	Poisson
1149	Cobitis taenia	Loche de rivière	Poisson
1163	Cottus gobio	Chabot commun	Poisson
6179	Phengaris nausithous	Azuré des paluds	Papillon de jour
1060	Lycaena dispar	Cuivré des marais	Papillon de jour
1042	Leucorrhinia pectoralis	Leucorrhine à gros thorax	Odonates
1044	Coenagrion mercuriale	L'Agrion de Mercure	Odonates
1083	Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	Coléoptères
1166	Triturus cristatus	Triton crêté	Amphibiens
1193	Bombina variegata	Sonneur à ventre jaune	Amphibiens

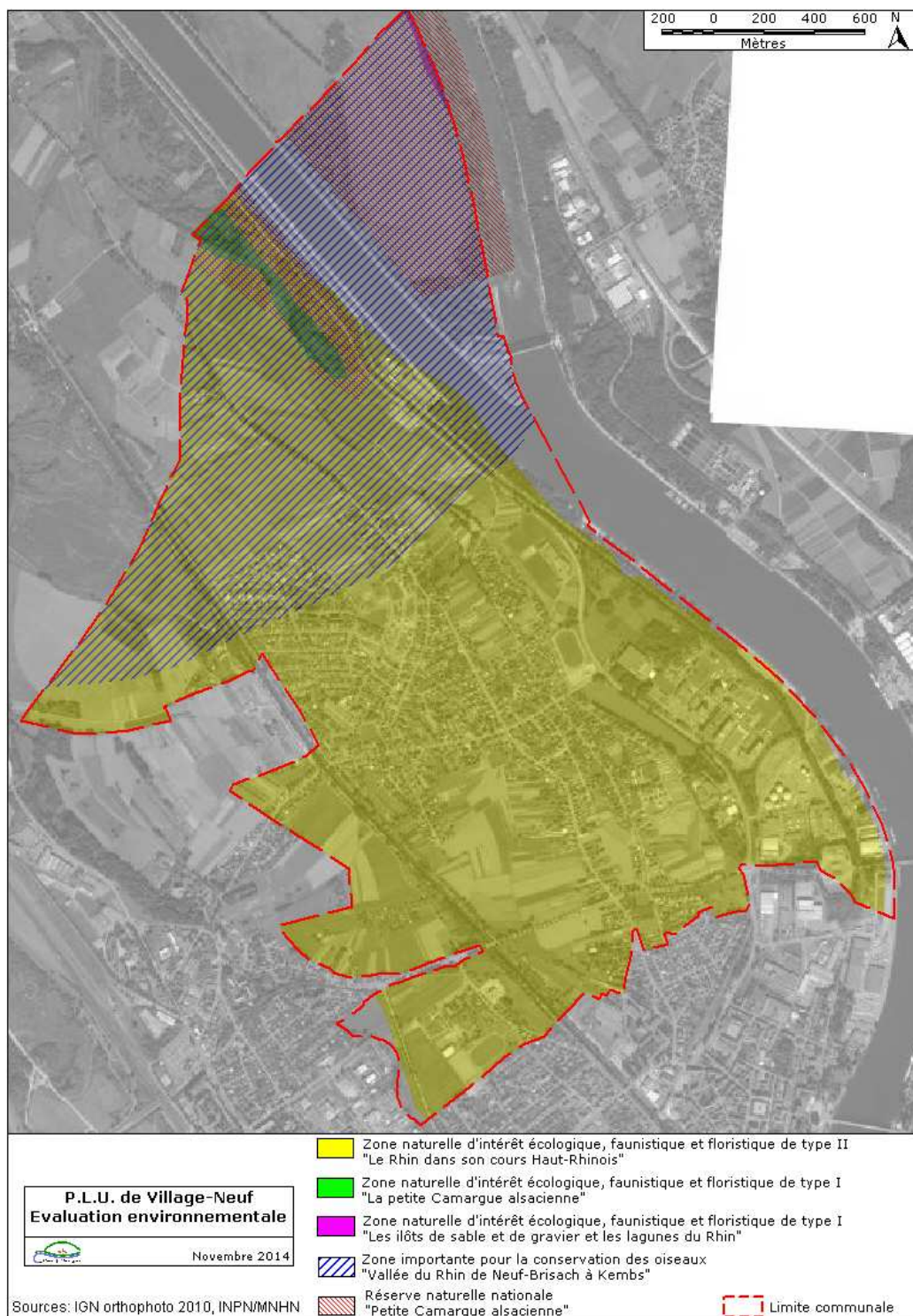


IV.1.2. Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF de type I et II).

3 des 4 ZNIEFF désignées sur le territoire de Village-Neuf se superposent aux sites Natura 2000. La ZNIEFF « Lit majeur du Rhin dans son cours amont de Saint Louis à Neuf-Brisach », couvre la quasi-totalité du ban communal (environ 520 hectares).

V.1.3. La réserve naturelle nationale

La réserve naturelle de la Petite Camargue alsacienne empiète sur la partie Nord du territoire de Village-Neuf et couvre la quasi-totalité de la partie de l'île du Rhin située sur le ban communal. Elle est incluse dans la ZPS « Vallée du Rhin d'Artzenheim à Village-Neuf ».



IV.2. L'occupation des sols

Le tissu urbain et les cultures (maïs et maraîchage) représentent la majeure partie du ban communal de Village-Neuf.

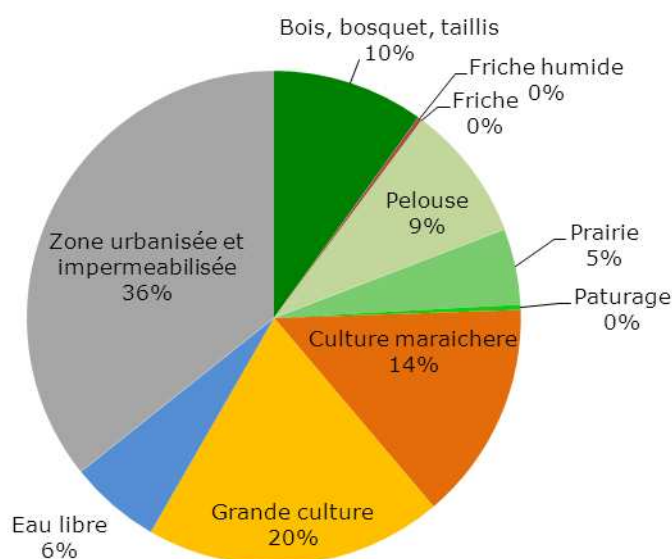
Les cours d'eau s'étendent du Nord au Sud du bourg et couvrent environ 6 % du territoire. Les boisements sont rares (moins de 10 % du territoire) et les vergers sont presque absents.

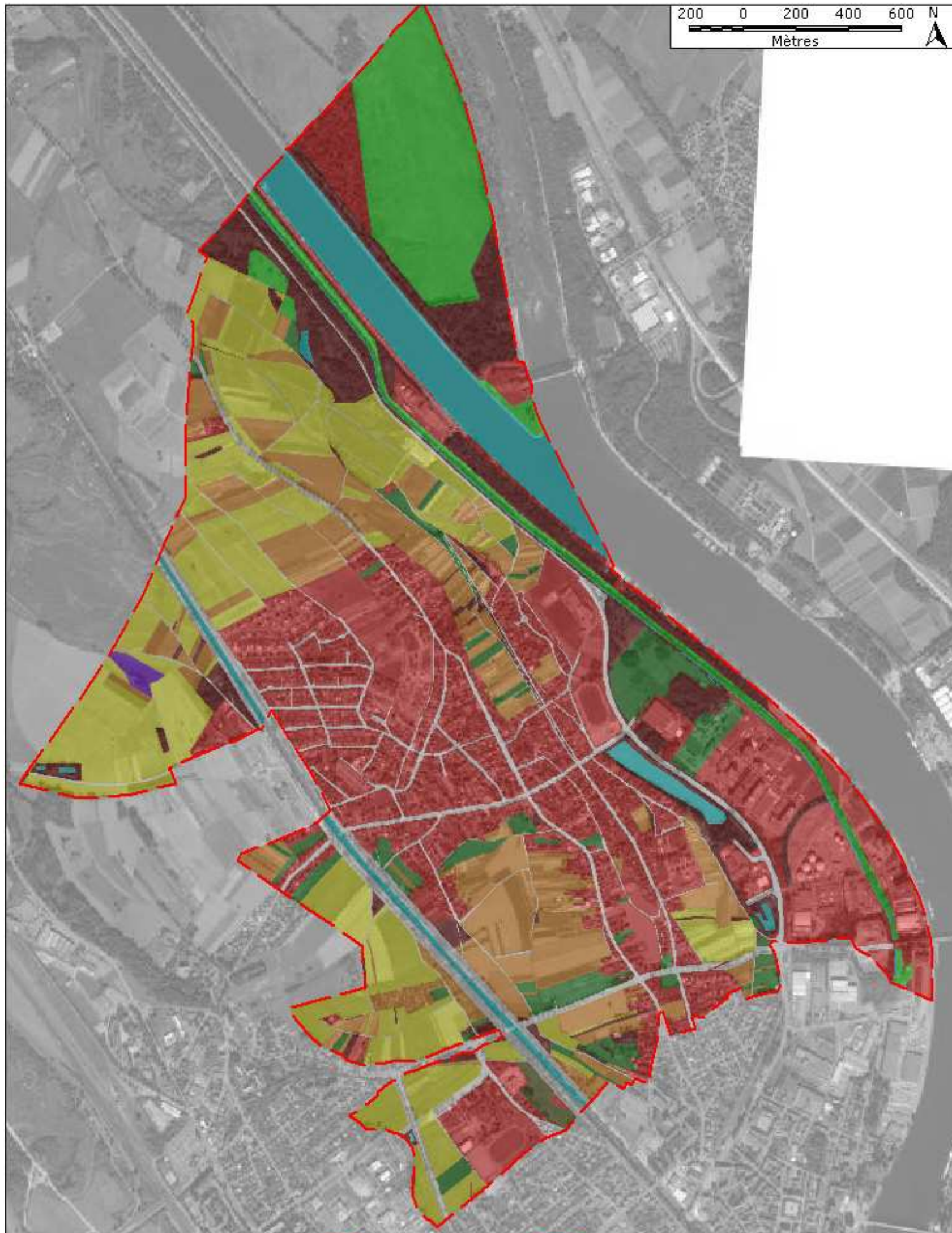
Occupation des sols à Village-Neuf

(Source: photo-interprétation, prospection de terrain)

Type d'occupation	Superficie hectares	Proportion %
Bois, bosquet, taillis	56,6	9,9
Culture maraîchère	81,7	14,4
Eau libre	34,0	6,0
Friche	0,3	-
Friche humide	1,5	0,3
Grande culture	111,1	19,5
Pâturage	2,0	0,3
Pelouse	50,8	8,9
Prairie	28,2	5,0
Zone urbanisée et imperméabilisée	203,3	35,7
TOTAL	569,4	100,0

Occupation des sols de Village-Neuf







200 0 200 400 600 N
Mètres

P.L.U. de Village-Neuf
Evaluation environnementale

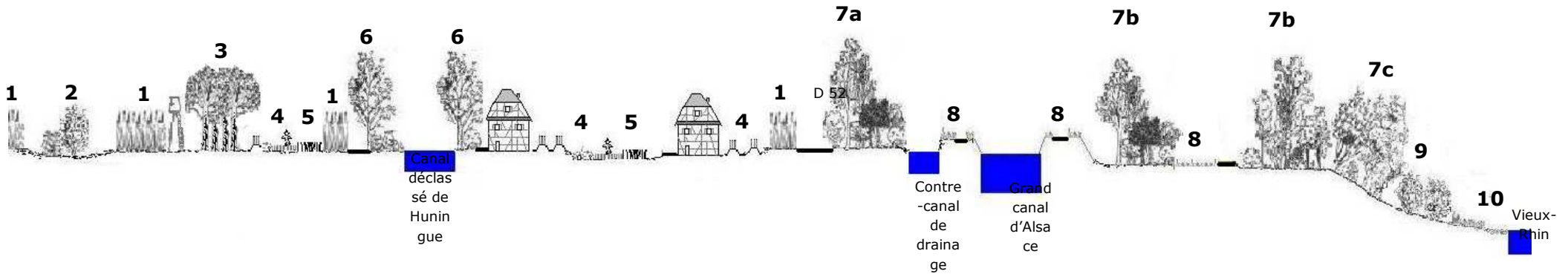


Novembre 2014

- | | |
|--|---|
|  Eaux superficielles |  Territoire artificialisés et imperméabilisés |
|  Grandes cultures |  Formations herbacées non pâturées et non fauchées |
|  Cultures maraîchères |  Pâturages |
|  Prairies de fauche |  Bois, bosquets, taillis, friches |
|  Friche humide |  Limite communale |

IV.3. Les formations végétales

Distribution des unités végétales (profil en travers)



- 1** : Grandes cultures (Maïs, Moutarde blanche, Blé tendre)
- 2** : Friche humide du Langenhaeuser
- 3** : Bosquet de Robinier faux-acacia
- 4** : Cultures maraîchères
- 5** : Prairie de fauche mésophile
- 6** : Mégaphorbiaie de canal déclassé de Huningue
- 7a** : Saulaie à Peuplier et à Robinier faux acacia; variante de la chênaie-ormaise rhénane
- 7b** : La chênaie-tillaie à Orme et à Peuplier; variante de la chênaie-ormaise rhénane
- 7c** : La tillaie-frênaie à Peuplier sur sol sec ; variante de la chênaie-ormaise rhénane
- 8** : Pelouse semi-aride
- 9** : La Saulaie blanche
- 10** : La végétation de bancs de graviers

IV.3.1. Les cultures (unité 1)

Code Corine : 82.11

Le maïs domine largement les cultures céréalières. Ces champs, à phénologie décalée, sont très pauvres en plantes compagnes. Quelques herbacées, adventices à grande valence écologique, parviennent à se développer en bordure de parcelle : Panic pied-de-coq (*Echinochloa crus-galli*), Pensée des champs (*Viola arvensis*), Chénopode blanc (*Chenopodium album*), Arroche étalée (*Atriplex patula*), et Persicaire (*Polygonum persicaria*).



Persicaire, Pensée des champs et Panic pied-de-coq. O.MEYER, 2014

La lutte contre la Chrysomèle, un ravageur du maïs apparu en 2003 dans la région de Saint-Louis, impose une rotation des cultures, avec l'interdiction pour une parcelle de porter du maïs six années de suite.

La rotation culturale introduit une céréale à paille, nettement plus favorable pour la faune. Le Blé d'hiver est privilégié. La Moutarde blanche est semée en tant que culture intermédiaire, en hiver ; il s'agit d'une des rares cultures à être toujours visibles.



Parcelle couverte par la floraison de la Moutarde blanche-Village-Neuf, 2014

IV.3.2. Le maraîchage (unité 3)

Code Corine : 82.12

Les cultures maraîchères sont l'une des caractéristiques de Village-Neuf : elles occupent 14 % de la surface agricole utilisée. Elles sont localisées à proximité du village. Elles sont réalisées en plein champs ou sous serre. L'Asperge, culture dominante et semée en plein champs, nécessite la formation d'andain afin de garantir l'aspect longiligne du légume. Elle se développe particulièrement bien sur les sols sableux du territoire, faisant sa renommée. Le maraîchage, très diversifié, est complété par des Cucurbitacées (Courges, Potiron, Potimarron), des Liliacées (Poireau, Ail), des Ombellifères (Carotte, Céleri), des Composées (Laitue, Salade, Topinambour), des Brassicacées (Chou blanc, Chou de Bruxelles)...



Epouvantail protégeant les cultures maraîchères-Village-Neuf, 2014

IV.3.3. Les surfaces en herbe dans la plaine agricole (unité 4)

Arrhenatherum elatioris Br.-Bl. 25 ; Code Corine : 38.22

Les quelques surfaces en herbe de la plaine agricole relèvent de prairies mésophiles à Fromental. Cette formation autrefois commune partout en Alsace est aujourd'hui suffisamment rare pour figurer à l'annexe 1 de la directive Habitats, du moins lorsqu'elle se présente sous sa forme extensive. Or, ces prés ont, sauf exception, perdu l'essentiel de leur flore en raison des fumures ou d'une fauche trop précoce (avant l'épiaison). Ces pratiques provoquent l'effondrement de la biodiversité végétale en favorisant les Graminées au détriment des espèces fleuries.

Lorsqu'ils sont plantés d'arbres fruitiers, c'est l'ombre portée des arbres et l'azote apporté par les feuilles et les fruits tombés au sol qui vont modifier la composition floristique de ces prés dans un sens négatif pour la biodiversité végétale. De fait, les prés de Village-Neuf ont une couleur verte homogène, témoignant d'une prédominance absolue des Graminées.

Ce type de prairie est caractérisée par le Fromental (*Arrhenatherum elatius*) associé au Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), à la Flouve odorante (*Anthoroxanthum odoratum*) et à la Fétuque des prés (*Festuca pratensis*). Les Graminées constituent l'essentielle de sa biomasse.

On y retrouve fréquemment le Trèfle des près (*Trifolium pratense*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le Gaillet commun (*Galium mollugo*), la Centaurée jacée (*Centaurea jacea*) et le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*).

IV.3.4. La friche humide haute (unité 2)

Phragmitetum ; Code Corinne : 53.11



Friche humide-secteur du Langenhaeuser-Village-Neuf, 2014

Un fossé de 600 mètres de long traverse en diagonale le *Langenhaeuser* pour aboutir à une station de relevage. Il alimente le Lertzbach sur le finage de Village-Neuf. Il est accompagné d'une formation haute et dense, dont la physionomie est marquée par le développement d'une espèce dominante : le Phragmite commun. Cette espèce au fort pouvoir recouvrant limite le développement de toute autre herbacée. Quelques saules se sont implantés, formant une strate arbustive clairsemée. La Verge d'or, espèce allochtone invasive, forme un rideau en marge du fossé.

Le secteur comporte aussi une fruticée, formation pré-forestière essentiellement composée de Rosacées : Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Rosier (*Rosa sp.*), Ronce commune (*Rubus fruticosus*), Prunellier (*Prunus spinosa*).

IV.3.5. La formation spontanée de Robinier faux-acacia

Code Corine : 83.324

A l'Ouest de la commune, les champs sont ponctués quelques îlots de Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*). Cette espèce allochtone, hautement compétitive et à large valence écologique, apprécie les sols calcaires et frais. Cette essence fixe l'azote de l'air par ses racines, provoquant un enrichissement du sol et une modification de la végétation du sous-bois, dont la flore est pauvre et banale

IV.3.6. La végétation alluviale du canal déclassé (unité 5)

Code Corinne : 37.7

Le canal déclassé de Huningue est accompagné d'une mégaphorbiaie, dominée par les héliophytes, plantes semi-aquatiques qui s'expriment essentiellement sur des sols vaseux : Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Phragmite commun (*Phragmites australis*), Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), Salicaire commune (*Lythrum salicaria*), Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), Iris des marais (*Iris pseudacorus*), Laïche aigüe (*Carex acutiformis*) et Laïche paniculée (*Carex paniculata*). Cette formation, biologiquement intéressante lorsqu'elle s'exprime pleinement, perd de son attrait à Village-Neuf en raison de son caractère lacuneux.

Quelques arbres forment un début de ripisylve : Saule blanc (*Salix alba*), Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Peuplier noir (*Populus nigra*), Peuplier blanc (*Populus alba*), Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) et Saule fragile (*Salix fragilis*). L'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) est bien implanté sur le haut de berge.

IV.3.7. Les formations de l'île du Rhin

L'île du Rhin et le lit mineur du fleuve abrite plusieurs formations végétales à enjeu patrimonial, parmi lesquelles la végétation des bancs de gravier, la saulaie blanche, la tillaie frênaie, la chênaie tillaie à Peuplier noir et Orme, ainsi que la saulaie peupleraie pionnière.

La végétation de bancs de graviers (unité 9)

Rorippo-Agrostietum stolonifera (Moor 58) Oberd. Et Müll. 61 ; Code corine : 24.22

Le vieux-Rhin, sur Village-Neuf, présente, dans son lit mineur, un banc sablo-caillouteux large de 70 mètres et long de 200 mètres.

Tillaie-
frênaie à
Peuplier
sur le
talus de
la dique

Saulaie
blanche

Banc de
galets
submersible



La végétation qui colonise ce banc est constituée d'une flore annuelle capable d'accepter les submersions. Cette contrainte hydraulique limite l'expansion de la Saulaie blanche buissonnante qui se cantonne en retrait du banc de graviers.

La strate herbacée, très diversifiée et peu recouvrante, accueille des espèces hygrophiles comme le Cresson des bois (*Rorippa sylvestris*), qui donne son nom à la formation, la Stellaire aquatique (*Malachium aquaticum*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*), la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Patience sauvage (*Rumex obtusifolius*), la Renouée douce (*Polygonum mite*) et le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides ssp. palustris*). Mais aussi des espèces rudérales et nitrophiles comme le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), la Ronce commune (*Rubus fruticosus*), le Mélilot blanc (*Melilotus albus*), l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), la Laitue scarole (*Lactuca serriola*) et le Trèfle douteux (*Trifolium dubium*).

Les espèces allochtones prennent facilement pied dans ce milieu, où ne s'exerce pas encore de compétition interspécifique pour l'espace : l'Erigéron du Canada (*Conyza canadensis*), l'Erigéron annuel (*Erigeron annuus*), la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*), le Solidage (*Solidago gigantea*), le Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*), le Buddléia du père David (*Buddleja davidii*).

La Saulaie blanche (unité 8)

Salicetum albae Issl. 26 ; Code Corine : 44.131 (44.3) ; DH : *91E0

La Saulaie blanche relève, dans la nomenclature phytosociologique, du *Salicetum albae* Issl. 26. Ce boisement arbustif ou arboré bas, est formé, pour l'essentiel, de Saule blanc (*Salix alba*) accompagné du Saule fragile (*Salix fragilis*) et du Saule drapé (*Salix eleagnos*). Il se développe sur les bancs d'atterrissements, formant un ourlet au pied de la digue. Cette formation est soumise à des inondations saisonnières prolongées (au printemps et au début de l'été ; submersion pouvant dépasser 130 jours) et elle est régulièrement rajeunie par l'effet mécanique des crues. Ces conditions empêchent toute autre essence ligneuse de prospérer, hormis quelques rares peupliers noirs au stade arbustif.

Il s'y développe néanmoins un cortège de plantes hygrophiles bien adaptées aux perturbations hydrauliques : Baldingère faux roseaux (*Phalaris arundinacea*), Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Ronce bleue (*Rubus caesius*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), la Barbarée vulgaire (*Barbarea vulgaris*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), la Consoude officinale (*Symphytum officinale*), l'Oseille agglomérée (*Rumex conglomeratus*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*) et l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*). Certaines stations sont entièrement colonisées par la Baldingère faux roseaux, dont le recouvrement important s'oppose à l'expression de toute autre herbacée. Il en résulte une perte de richesse spécifique.

La tillaie-frênaie à Peuplier-variante de la chênaie-ormaie rhénane (unité 6c)

Querco-Ulmetum minoris Issler 1924 ; Code corine : 44.41 ; DH : 91F0

Le talus de la digue de Tulla porte une tillaie-frênaie à Peuplier, assurant la transition entre une base soumise aux hautes eaux et un sommet installé sur substrat sec.

Bien que la partie basse du talus soit située en zone inondable, les submersions sont peu fréquentes mais contribuent à enrichir les sols en y déposant des éléments organiques en période de hautes eaux.

Le boisement est essentiellement composé du Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*), du Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*) s'associant avec le Peuplier noir (*Populus nigra*), le Peuplier tremble (*Populus tremula*) auxquels se mêlent l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Peuplier blanc (*Populus alba*). Deux espèces à bois dur participent au couvert arborescent : le Frêne (*Fraxinus excelsior*) et l'Orme champêtre (*Ulmus campestris*).

La strate arbustive est composée d'espèces calcicoles telles que le Camérisier à balais (*Lonicera xylosteum*), le Merisier (*Prunus avium*), le Viorne lantane (*Viburnum lantana*) et le Viorne obier (*Viburnum opulus*).

La strate herbacée peu fournie traduit le caractère basique du terrain ou, au pied de la digue, l'influence des submersions par des eaux chargées de matière organique.

La chênaie-tillaie à Orme et à Peuplier-variante de la chênaie-ormaie rhénane (unité 6b)

Quercu-Ulmetum minoris Issler 1924 ; Code corine : 44.41 ; DH : 91F0

Issu d'un boisement pionnier à Saule pourpre, Saule fragile et Peuplier noir colonisant les terrains défrichés et souvent remanié au moment du creusement du canal, le peuplement évolue vers un stade terminal où le Chêne pédonculé, le Chêne sessile, le Frêne commun, le Tilleul à petites feuilles et le Peuplier noir sont les éléments structurants.

Ces essences sont accompagnées de l'Orme champêtre, de l'Erable champêtre et du Noyer commun. Des espèces fruitières telles que le Merisier, le Pommier sauvage et le Poirier Sauvage apparaissent ponctuellement. Le Robinier faux-acacia s'y immisce parfois.

Le sous-bois est riche en arbustes aux exigences thermophiles. Le peuplement est marqué par la prépondérance du Troène et du Cornouiller sanguin. Ils sont associés au Noisetier, au Viorne lantane, au Nerprun purgatif, au Camérisier à balais et à l'Épine vinette.

La strate herbacée est habituellement pauvre et très variable en fonction de la nature du terrain et du degré de fermeture de la voûte.

La sensation de végétation foisonnante est renforcée par la flore lianescente composée de Houblon, de Lierre grimpant et de Clématite. Ces lianes restent cependant moins développées que dans la formation type.

La saulaie peupleraie initiale n'a guère évolué sur les déblais déposés sur la rive gauche du grand canal, en raison d'une sécheresse édaphique très marquée. Les saules ont régressés et les peupliers noirs ont vieilli. Le Robinier faux acacia est très présent.

Les pelouses semi-arides médio-européennes à *Bromus erectus* (unité 7)

Mesobrometum Br.-Bl. ap. Scherr. 25 ; Code Corine : 34.32 ; DH 6210

Le boisement de l'île comporte une importante clairière, dont une petite partie est occupée par une pelouse semi-aride à Brome érigé, lorsque le milieu est entretenu (fauche).

Les sols peu profonds, perméables et calcaires, favorisent une flore thermophile

et calcicole. Ces conditions écologiques stationnelles s'opposent à la domination de l'une ou l'autre espèce : les écotypes rustiques et les espèces héliophiles, aux faibles exigences trophiques, deviennent concurrentielles. Il en résulte une grande diversité floristique.

La physionomie de la pelouse est caractérisée par une strate herbacée essentiellement basse et dense. Le Brome érigé (*Bromus erecti*) est la Graminée qui caractérise la formation. Il est accompagné du Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), du Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) et de la Fétuque élevée (*Festuca arundinacea*), du Pâturin compressé (*Poa compressa*), la Fétuque ovine (*Festuca ovina*) et de la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*).

Les dicotylédones fleuries s'expriment largement avec l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), la Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Lin vivace (*Linum perenne*), le Gaillet mou (*Gallium mollugo*), la Chicorée sauvage (*Cichorium intybus*), la Carotte sauvage (*Daucus carota*), la Potentille rampante (*Potentilla reptans*), voire le Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*). Du moins, lorsque le pré bénéficie d'une fauche par an.



Salsifis des prés
(*Tragopogon pratensis*)

Carotte sauvage
(*Daucus carota*)

Chicorée sauvage
(*Cichorium intybus*)

Lin vivace
(*Linum perenne*)

Petite centaurée
(*Centaurea erythraea*)

Achillée millefeuille
(*Achillea millefolium*)

IV.4. Les habitats significatifs pour la faune

Il est possible de distinguer plusieurs cortèges avifaunistiques caractérisant divers types d'habitats significatifs pour la faune sur le territoire de Village-Neuf: la ville, les champs ouverts, les prairies, le canal du Rhône au Rhin, le grand canal d'Alsace et la forêt.

Liste des oiseaux nicheurs à Village-Neuf et répartition par habitat naturel

(Sources: ODONAT, LPO)

Nom français	Nom latin	Vi	O	P	F IR	CH	GCA	Statut
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>							
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>							
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>							
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>							
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>							
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>							
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>							
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>							
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>							
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>							
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>							
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>							
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>							
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>							
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>							
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>							
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>							
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>							
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>							
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>							
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>							
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>							
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>							
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>							
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>							
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>							
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>							
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>							
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>							
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>							
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>							
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>							
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>							
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>							
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>							
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>							
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>							
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>							
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>							
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>							
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>							
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>							
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>							
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>							
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>							
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>							
Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i>							
Martinet noir	<i>Apus apus</i>							
Merle noir	<i>Turdus merula</i>							
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>							
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>							
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>							
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>							
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>							
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>							
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>							

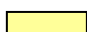
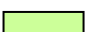


certaines d'entre elles, de décliner à l'échelle du territoire national. Ainsi, le programme national de suivi engagé en 1989 (indice 100), constate une diminution régulière des Oiseaux en milieu bâti (indice 68 en 2012¹). Les trois mesures utiles pour enrayer ce déclin sont : l'existence d'une végétation de jardin et de parc entre les maisons, des constructions comportant des abris sous toit accessibles (greniers, dépendances couvertes...), des éleveurs ou des céréaliers (céréales à paille) dans la ville.

Avifaune du village

Nicheurs certains	Nicheurs potentiel	Total	Proportion
15	9	24	26%

Conditions de maintien des Mammifères et des Oiseaux de la ville

Espèce	Reproduction/Alimentation	Besoins
Espèces rupicoles et thermophiles		
Fouine	Granges, greniers/Prés, vergers, poulaillers	Greniers accessibles et cerisiers
Musaraigne musette	Cavités dans les constructions/Insectes	-
Souris grise	Cavités dans les constructions/Diverse	-
Rat noir	Greniers	Disparu
Chauves-souris	Granges et greniers/Insectes	Granges et greniers accessibles
Hirondelle rustique	Etables, dans les maisons	Eleveur + construction accessible
Chouette effraie	Clocher, granges	Clocher ou granges accessibles
Hirondelle des fenêtres	En façade des maisons	Façade accessible
Rouge-queue noir	Trous ou crevasses d'une maison/Insectes	Rebords sous avancée de toit
Gobe-mouche gris		
Espèces anthropophiles		
Moineau domestique	Trous ou crevasses d'une maison/Divers	Rebords sous avancée de toit
Tourterelle turque	Arbres et arbustes/Céréales et divers	Céréales sèches, jardins
Espèces de milieux arborés		
Hérisson d'Europe	Divers au sol sous abri/Lombric, divers	Jardins
Ecureuil roux	Arbres/Graines, fruits	Grands arbres + fruitiers
Mésange bleue	Cavités diverses/Insectes, graines, fruits	Jardins comportant buissons, quelques arbres, pelouses ou prés
Mésange charbonnière		
Rouge-gorge	Buissons/Graines, insectes	
Pinson des arbres	Arbres/Graines, insectes	
Fauvette à tête noire	Arbres et buissons/Insectes	
Merle noir	Buissons/Graines, fruits, insectes, lombrics	
Verdier	Buissons, lierre/Graines, insectes	
Pie bavarde	Arbres/Omnivore	Quelques grands arbres et pelouse
Corneille noire	Arbres/Omnivore	

	Espèces sensibles		Espèces aux effectifs stables
	Espèces en baisse		Espèce menacée de disparition

IV.4.2. Les cultures

Les champs de maïs sont très pauvres en faune. La faible diversité floristique et les traitements phytosanitaires ne permettent pas la présence d'une entomofaune variée. L'absence d'arbres et de buissons sur une étendue importante constitue un milieu inhospitalier pour une grande partie des oiseaux. Aucune espèce d'oiseau n'est spécialiste de ce type d'habitat. La seule espèce capable d'en tirer profit est le Sanglier.

Les cultures maraîchères se rapprochent des grandes cultures en termes de potentialités d'accueil de la faune, à la différence que la rotation et la diversité des cultures est plus favorable aux insectes, notamment en l'absence de produits phytosanitaires.

¹ Programme STOC

Avifaune de l'openfield

Nicheurs certains	Nicheurs potentiel	Total	Proportion
0	2	2	2 %

IV.4.3. Les prés

Les quelques parcelles en herbe dispersées dans l'espace agricole peuvent accueillir l'un ou l'autre nicheur se contentant d'un arbre et d'herbe, mais ces espaces sont trop petits pour héberger un cortège d'espèces caractéristiques. Le seul pré couvrant une superficie suffisante se trouve dans la réserve naturelle de la Petite Camargue alsacienne.

L'avifaune observée est, en fait, celle d'un paysage bocager, formé ici des lisières forestières et de la surface herbeuse. De récents aménagements font d'ailleurs évoluer ce milieu.

Avifaune du pré bocager

Nicheurs certains	Nicheurs potentiel	Total	Proportion
16	5	21	23 %

IV.4.4. Le complexe forestier de l'île du Rhin

L'île du Rhin présente différents faciès de végétation, juxtaposant ainsi une mosaïque d'habitats. La saulaie blanche sur les bancs d'atterrissements du fleuve, boisement arbustif ou arboré bas, est favorable au Troglodyte mignon, à la Fauvette à tête noire, à la Mésange boréale et au Rouge-gorge. La chênaie-ormaie rhénane est une futaie jeune à strate arbustive riche. Elle permet l'établissement d'espèces forestières. Les bords du fleuve ou la réserve naturelle à l'Ouest du grand canal, abrite la nidification, constatée ou supposée, de plusieurs Oiseaux d'eau ou paludéens, comme la Rousserolle effarvatte, la Rousserolle verderolle et le Bruant des roseaux.

L'île est le principal réservoir de Mammifères du ban communal : Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Lièvre d'Europe, Ecureuil roux, Hérisson et même le Chat sylvestre.

Le peuplement des Odonates et des Amphibiens (Crapaud commun, Crapaud calamite, Grenouilles...) est également bien pourvu. Enfin, le fleuve abrite un peuplement diversifié de Poissons : Gardon, Eperlan, Ablette, Chevesne, Anguille, Perche fluviatile et Brème, Grande alose, Houting, Saumon atlantique...

Avifaune du complexe de l'île du Rhin

Nicheurs certains	Nicheurs potentiel	Total	Proportion
40	24	64	69 %

IV.4.5. Le canal de Huningue

Le canal de Huningue présente une surface d'eau libre, un liséré de hautes herbes par endroit et une double ligne d'arbres plantées. Ces derniers accueillent la nidification d'oiseaux recherchant leur nourriture dans les espaces ouverts voisins.

Il abrite ainsi la reproduction d'espèces peu exigeantes, comme le Canard colvert, la Poule d'eau, la Foulque macroule, ainsi que les ubiquistes des milieux arborés. Bien que ce peuplement animal soit relativement banal, le canal introduit dans un espace agricole et urbanisé un couloir de biodiversité.

Avifaune du complexe du canal de Huningue

Nicheurs certains	Nicheurs potentiel	Total	Proportion
22	2	24	26 %

IV.4.6. Le Grand canal d'Alsace

Le grand canal d'Alsace est un vaste plan d'eau artificiel qui ne permet guère à l'avifaune qui le fréquente de se reproduire. Il prend néanmoins tout son intérêt en hiver lorsqu'il offre à des milliers d'Anatidés un espace non gelé sur lequel les hivernants venus du Nord peuvent se reposer et se nourrir.

Avifaune du complexe du canal de Huningue

Nicheurs certains	Nicheurs potentiel	Total	Proportion
2	0	2	2 %

IV.5. Noyaux de biodiversité et corridors écologiques

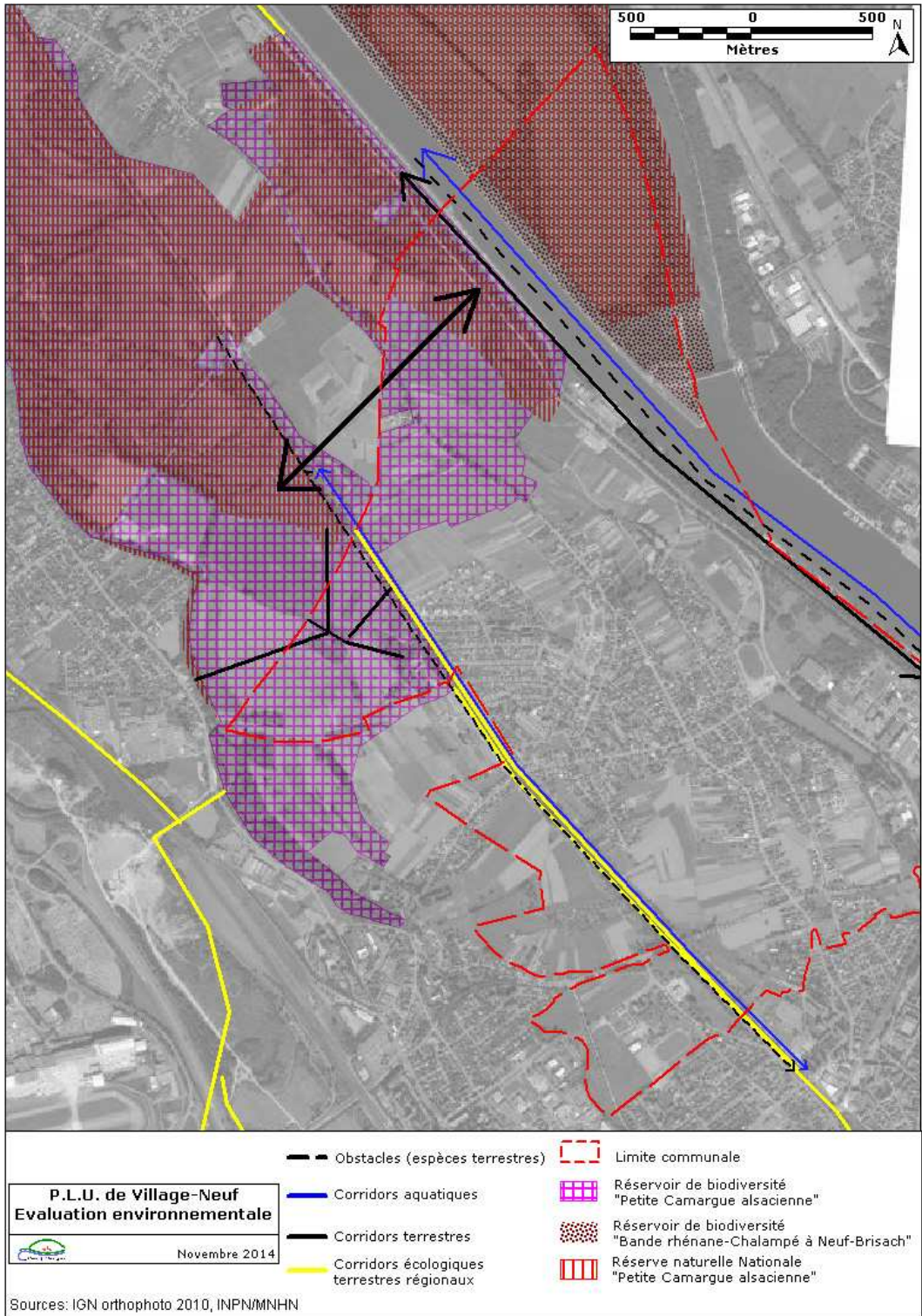
La diversité vivante d'un territoire fortement anthropisé nécessite la présence de noyaux de biodiversité reliés entre eux par des corridors qui permettent la circulation des espèces végétales et animales.

Village-Neuf est traversé par un canal qui forme un obstacle à la dispersion des espèces terrestres (Mammifères, Oiseaux), tout en étant un corridor pour d'autres (Poissons, avifaune aquatique).

Le complexe rhénan, essentiellement représenté dans l'île du Rhin et intégré à la réserve naturelle de la Petite Camargue alsacienne, est un noyau de biodiversité d'intérêt européen, en même temps qu'il constitue un corridor d'importance continentale, comme guide pour les Oiseaux migrateurs dans leur déplacement entre le Nord et le Sud de l'Europe. L'île du Rhin et le Grand canal assurent une fonction de relais de migration en fournissant la nourriture et le repos.

A l'Ouest du grand canal, le territoire de Village-Neuf ne comporte aucun réservoir biologique. La trame verte et bleue est représentée par le canal de Huningue (axe Nord Sud) et par l'espace agro-forestier qui s'étend, intact, au Nord de l'agglomération (axe Est Ouest).

Le plan local d'urbanisme doit être compatible avec le schéma régional de cohérence écologique, approuvé le 22 décembre 2014. Ce schéma désigne notamment les réservoirs de biodiversité à préserver de même que les corridors écologiques.



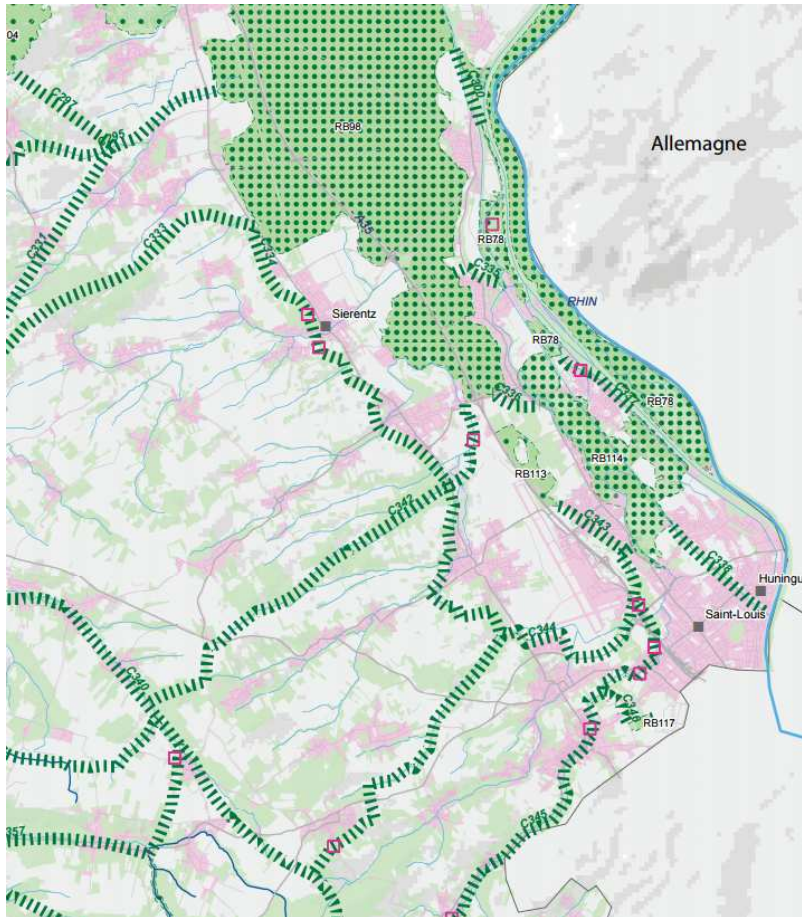
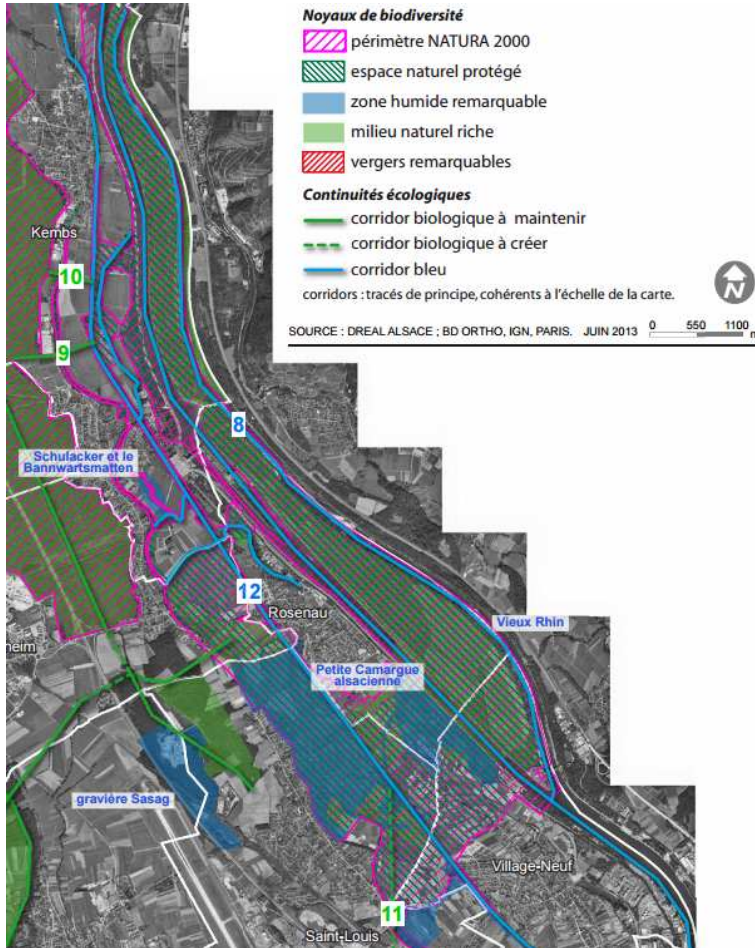


Schéma régional de cohérence écologique : corridors terrestres régionaux et noyaux de biodiversité.



Protections identifiées par le Scot Huningue Sierentz, approuvé le 23 juin 2013.

V. LE PAYSAGE

V.1. Le grand paysage

Dans la typologie des paysages européens, le territoire de Village Neuf correspond aux paysages des très grandes villes de plaine. L'agglomération ludovico-bâloise s'est étalée en absorbant les centres anciens des communes satellites, comme Huningue, Village Neuf, Hésingue, Hégenheim.

La caractéristique de ce type d'espace réside dans l'omniprésence des constructions, dans la faible lisibilité du tissu bâti, qui juxtapose les fonctions résidentielles et industrielles et dans le sentiment d'une évolutivité permanente au détriment des espaces non bâtis englobés dans l'enveloppe de l'agglomération. La tache urbaine présente ainsi des fronts multiples, non stabilisés. L'existence des différentes localités s'affirme modestement par le clocher qui émerge de la nappe des constructions.

L'étalement urbain est contraint par le canal de Huningue, qui impose sa linéarité au front occidental de la ville, et par le Rhin canalisé, à l'Est. Les limites administratives des communes orientent également cet étalement.

La proximité du fleuve est masquée. Le paysage fluvial originel n'est plus guère perceptible, sauf dans la partie Nord du territoire communal, au-delà du front urbain, et dans l'île du Rhin, entièrement rendue à son évolution naturelle.

V.2. Les unités du champ visuel

La végétation et les fronts urbains délimitent plusieurs champs visuels indépendants les uns des autres :

1. l'île du Rhin et le vieux Rhin (1'),
2. le Grand canal d'Alsace,
3. le Rhin industriel,
4. la plaine Nord,
5. la Morgenweide,
6. la plaine des Dornmatten,
7. la plaine maraîchère centrale,
8. l'îlot oriental,
9. les indentations (A, B et C) dans le tissu bâti.

V.2.1. L'île du Rhin et le vieux Rhin (1')

Le champ visuel de l'île du Rhin est délimité par les digues du grand canal et par les boisements qui accompagnent le fleuve et le canal. C'est un paysage naturel, de grande qualité, exempt de signes urbains et technologiques, ce qui, dans le contexte de l'agglomération ludovico-bâloise, est une situation assez rare. Par vent d'Est et ambiance humide, le bruit de l'autoroute allemande rappelle néanmoins la proximité urbaine.

Cet espace est protégé par son intégration dans la réserve nationale de la Petite Camargue alsacienne. Des travaux de renaturation d'un chenal fluvial viennent de s'achever.

Le site comporte, en limite, un équipement spectaculaire, le barrage hydraulique qui partage les eaux entre le fleuve et le grand canal. Cet équipement permet aussi de passer à pied d'une rive à l'autre.

Modalités de découverte : à pied, sur le chemin longeant la digue du grand canal et sur l'ancien chemin de halage du vieux Rhin.



Le Vieux Rhin à l'aval du barrage hydraulique

V.2.2. Le Grand canal d'Alsace

Le grand canal d'Alsace constitue un paysage en soi : un vaste plan d'eau linéaire qu'anime le passage des péniches et sur lequel des oiseaux d'eau vaquent à leurs occupations. La qualité de cet espace aquatique est liée à l'apparence de naturalité de ses rives boisées et à l'absence de facteur d'altération visuelle sur ces berges. Cet environnement fait oublier l'environnement urbain.

Modalités de découverte : à pied, sur le sommet des digues qui l'encadrent.



Rassemblement hivernal à l'amont du barrage hydraulique : grands cormorans, hérons cendrés, mouettes rieuses, canards et un couple d'ouettes d'Egypte



Le Grand canal d'Alsace

V.2.3. Le Rhin industriel

Changement de décors et d'ambiance à l'amont de la prise d'eau pour le grand canal : le fleuve canalisé est environné d'installations diverses (silos, usines), plus ou moins accompagnées de végétation. Plus loin, au-delà du passage du Palmrain, sur la commune voisine de Huningue, l'occupation des berges se fait plus résidentielle en rive gauche et plus industrielle en rive droite.

L'accès au fleuve est limité. Aucun chemin ne l'accompagne. Le boulevard d'Alsace contourne les usines, longe l'étang du Quackery en s'éloignant du Rhin.

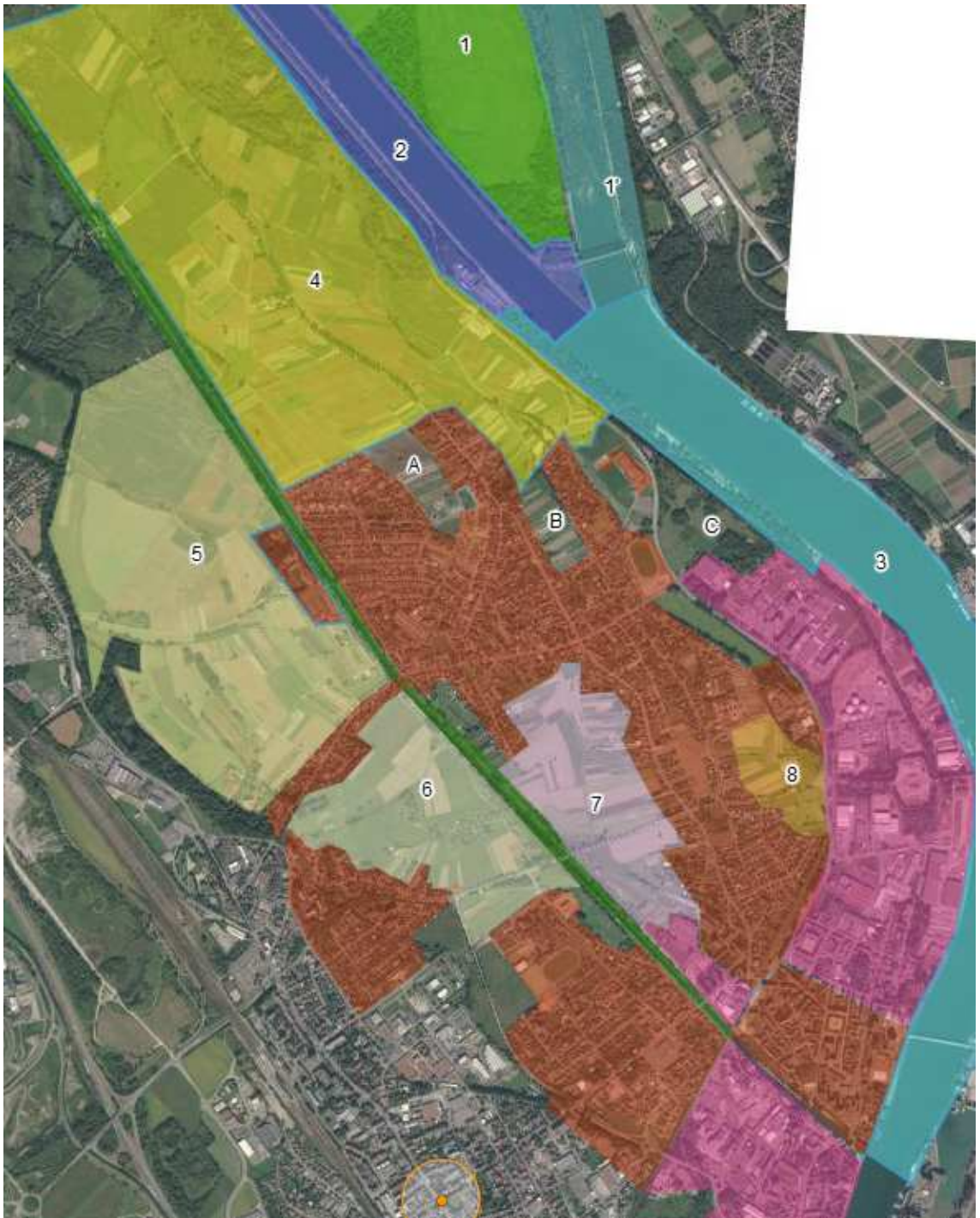
V.2.4. La plaine Nord

La plaine Nord est une respiration dans cette vaste agglomération des bords du Rhin. Le front bâti de Village-Neuf est formé de maisons basses, de sorte que cette ligne d'horizon s'avère discrète et peu prégnante. De part et d'autre, au loin, les boisements délimitent le champ visuel : la ripisylve du canal de Huningue à l'Ouest, les boisements rhénans à l'Est, quelques haies soulignant d'anciens chenaux fluviaux vers Rosenau.

La route est bordée de chaque côté d'un alignement de platanes, qui contribue à structurer la perception du site. Cette approche de la ville est valorisante et justifie d'une part de stabiliser le front urbain, d'autre part d'écarter tout risque de mitage.

Une partie de cet espace est intégrée au site Natura 2000 et participe d'une corridor de la trame verte et bleue régionale.

Modalités de découverte : par la route départementale reliant Village Neuf à Rosenau.



Différentes unités du champ visuel.



Vu vers le Sud et vers le Nord à partir de la RD. Le front bâti de Village Neuf est discret.



Ligne brune : front boisé.
Ligne vert clair : Haie.
Lignes vertes : alignement d'arbres en bordure de RD.
Ligne rouge : front urbain.

V.2.5. La Morgenweide

La plaine de la Morgenweide est, pour l'essentiel, une zone humide, que deux obstacles ont protégée de l'urbanisation : le talus boisé qui marque la transition entre la basse plaine et la basse terrasse alluviale et le canal de Huningue. Le territoire de Village Neuf ne participe que pour une fraction à ce paysage, qui se développe pour l'essentiel sur celui de la commune de Saint Louis. Cette plaine fluviale, que draine le Lertzbach et l'Augraben se prolonge par le grand marais de la Petite Camargue alsacienne, au Nord.

La proximité urbaine est peu perceptible. La juxtaposition de champs de maïs, de parties marécageuses et de quelques prés réduit la lisibilité de cet espace, par ailleurs particulièrement vulnérable au mitage.

Modalités de découverte : à pied, à partir du canal de Huningue ou à partir d'un chemin depuis Saint Louis, ou encore à partir du collège.



Aspect de la plaine humide de la Morgenweide.



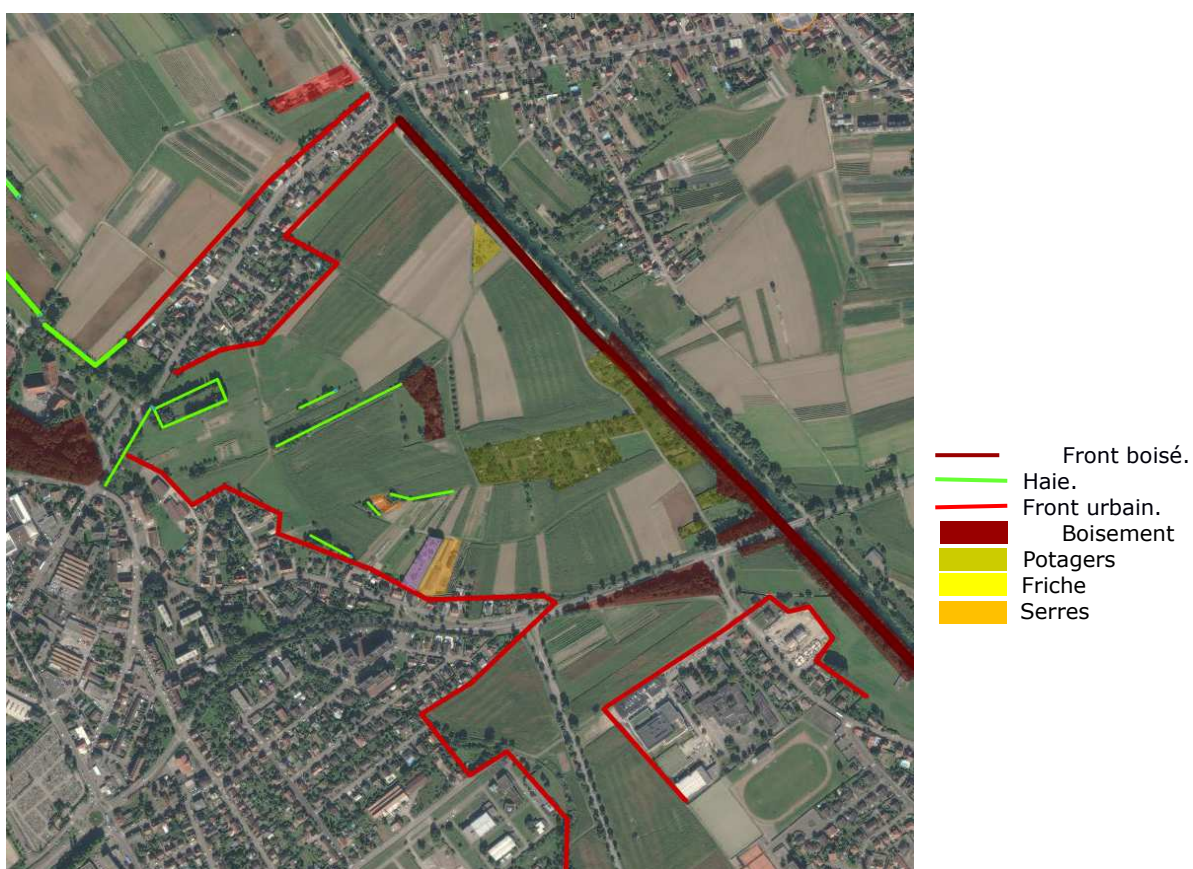
Ligne brune : front boisé.
Ligne vert clair : Haie.
Ligne rouge : front urbain.

Neuf

V.2.6. La plaine des Dornmatten

La plaine des Dornmatten est séparée de l'unité précédente par la ligne d'urbanisation développée le long de la RD21^{VI}, qui relie le quartier de Michelfelden (Saint Louis) au centre de Village Neuf. La proximité de la ville se manifeste par des tours qui émergent du tissu bâti.

Cet espace peut être découvert à partir de la promenade du canal de Huningue. Par contre, les usagers de la RD105 le voient peu, leur champ visuel étant limité par les arbres qui bordent la route. Le paysage est caractéristique de la péri urbanité, avec ses jardins potagers, son environnement construit relativement prégnant, sa friche, et quelques serres.



Promenade au bord du canal de Huningue en marge de la plaine des Dornmatten.



La proximité urbaine est prégnante dans ce paysage.

V.2.7. La plaine maraîchère centrale

Le champ visuel est délimité sur trois côtés par les fronts urbains, mais ces derniers témoignent davantage d'un village que d'une ville, ce qui est plus cohérent avec ce paysage agricole. La particularité de ce dernier réside dans l'importance du maraîchage, pratique traditionnelle dans cette basse plaine rhénane, mais pratique en plein déclin. L'asperge fait la notoriété de Village Neuf.

La perspective donne, au Nord, sur une façade patrimoniale dominée par le clocher de l'église. Cet espace est particulièrement sensible au mitage : toute construction isolée viendrait concurrencer le point focal et affaiblir le point de vue.

Cette unité est traversée par la RD105, mais le champ visuel des automobilistes est cadré par les plantations qui accompagnent la route. Les usagers perçoivent au minimum l'existence d'un espace vide, bienvenu sur cet itinéraire à dominante urbaine.



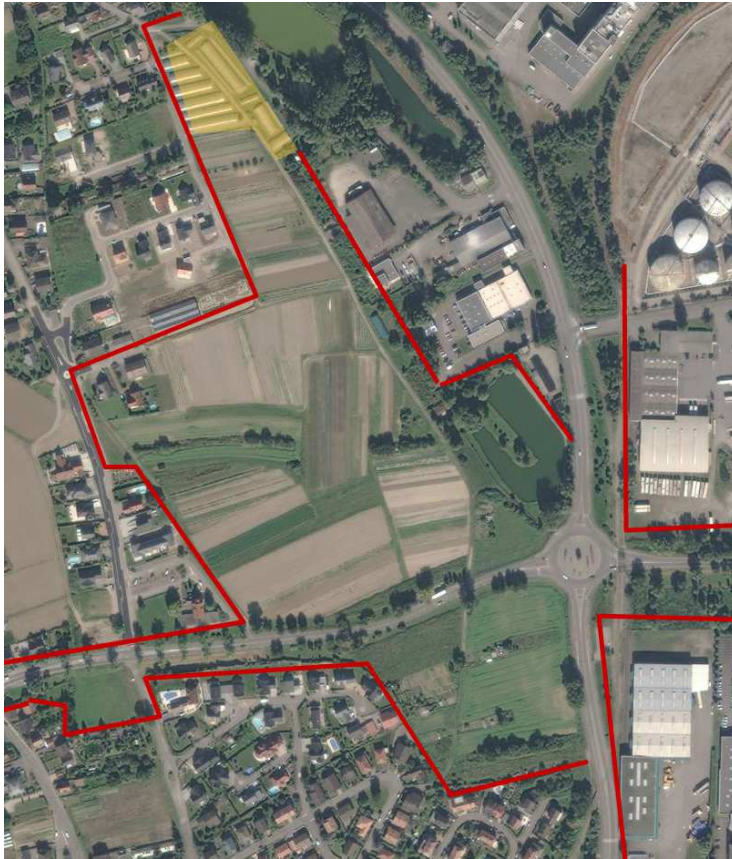
- Front boisé
- Front urbain
- Boisement
- Serres



Perspective sur une façade du village de caractère rural.

V.2.8. L'îlot oriental

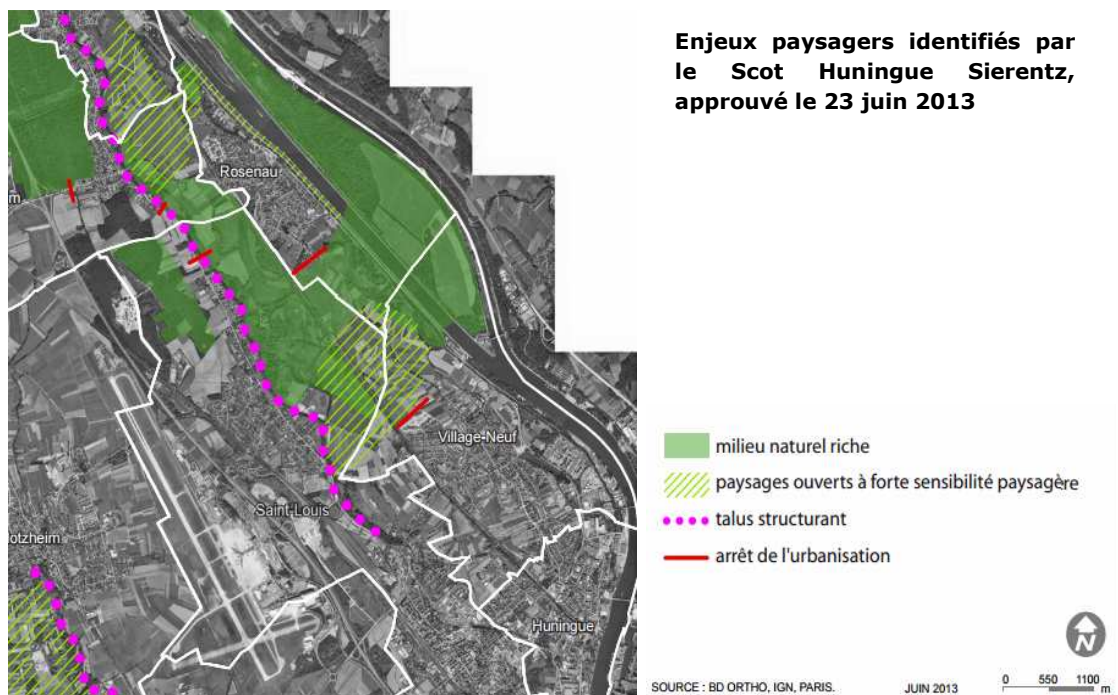
Situé tout à l'Est du territoire communal, cet îlot agricole est entièrement entouré de fronts urbains. Son importance relative tient à ce qu'il est la porte d'entrée sur le territoire français et que son aspect donne une première impression à milliers d'usagers qui empruntent journalièrement cette voie.



L'îlot oriental.

V.2.9. Les indentations agricoles

Les indentations agricoles dans l'enveloppe urbaine apparaissent comme partie intégrante du tissu bâti, tant l'environnement construit est prégnant. Ces espaces ont vocation à être à leur tour urbanisés.



VI. L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

VI.1. Les risques.

VI.1.1. Les risques naturels

La commune de Village-Neuf est soumise à un risque d'inondation par débordement du Rhin, situation qui pourrait se produire en cas de rupture des digues. Néanmoins, le risque lié aux remontées de nappe phréatique a une probabilité d'occurrence nettement plus élevée.

La commune est aussi soumise à un risque de mouvement de terrain par retrait-gonflement des argiles (aléa faible) et par effondrement de cavités souterraines abandonnées non minières (ouvrages militaires).

Enfin, la commune se situe en zone de sismicité moyenne (zone de sismicité 4). Tous les bâtiments neufs sont soumis à des règles de construction parasismique définies par l'arrêté du 29 mai 1997.

Risque d'inondation par remontée de la nappe phréatique

(Source : géorisque.gouv.fr)

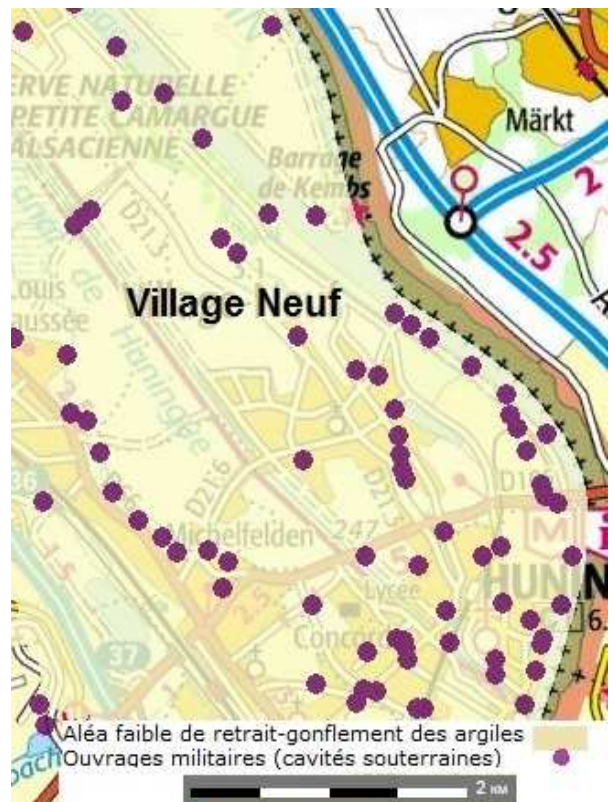


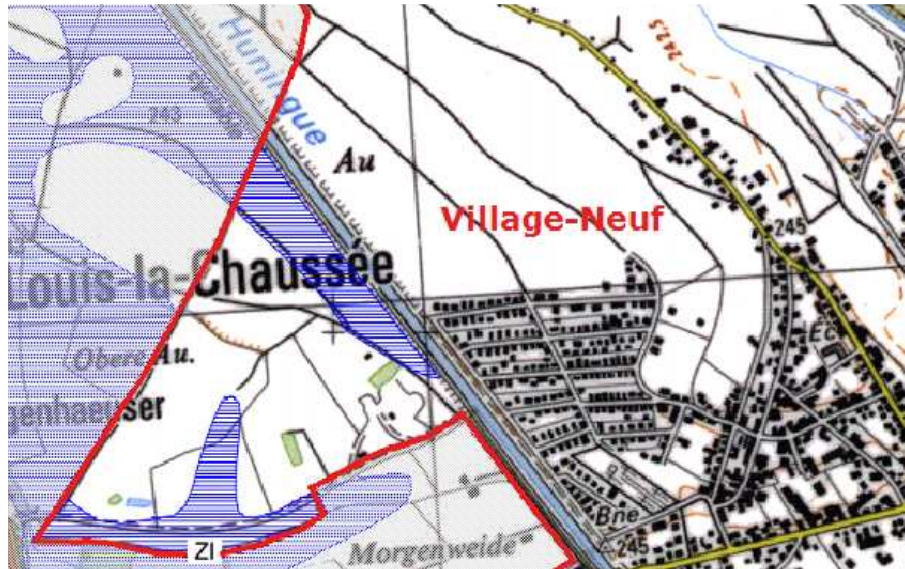
Légende:

- Sensibilité très faible à inexistante
- Sensibilité très faible
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte
- Sensibilité très élevée, nappe affleurante

Risque de mouvement de terrain

(Source: BRGM Infoterre)





Zone inondable par débordement du fleuve

VI.1.2. Les risques technologiques

La commune est concernée par des risques liés aux industries situées sur son territoire et au transport de matières dangereuses.

Les sociétés « *DSM nutritional products* » et « *Rubis terminal* » sont classées SEVESO II à seuil haut. De ce fait, la commune de Village-Neuf est concernée par un plan particulier d'intervention et par un plan de prévention du risque technologique, approuvés pour chacune de ces entreprises.

Le PPRT s'accompagne d'un plan de zonage spécifique autour de ces sites industriels dans un objectif de protection de la population :

Zone G : Emprise spatiale des installations à l'origine du risque. *Réservée strictement aux exploitants à l'origine du risque.*

Zone R : Soumise à au moins un des types d'aléas (thermique, toxique, surpression) au niveau **très fort**. *Interdiction d'ajouter une personne humaine permanente* sauf si elle est nécessaire à la survie des activités. Subdivisions de la zone (R1 à R12) et règles de constructions variables selon le type d'aléas et le niveau de risque.

Zone r : Soumise à au moins un des types d'aléas au niveau **fort**. *Constructibilité réservée aux exploitants et sous conditions.* Règles de constructibilité variables selon le type d'aléas et le niveau de risque (r1 à r18).

Zone B : Soumise à au moins un des types d'aléas au **niveau moyen**. *Activités autorisées sous conditions* (variables selon le type d'aléas et le niveau de risque). *Habitations, hébergements et accueil du public interdits.*

Zone b : Soumise à un aléa thermique et/ou toxique de **niveau moyen** et à un risque de surpression de **niveau faible**. *Interdiction de construction limitée aux équipements ou activités sensibles* comme un centre opérationnel, des bâtiments ou équipements concourant à l'organisation des secours et à la gestion de crise, un établissement recevant du public, une installation ouverte au public difficilement évacuable.

Le risque lié au transport de marchandises dangereuses concerne la RD 105 (voie routière), la voie ferrée, le grand canal d'Alsace (voie fluviale) et un gazoduc.

La traversée du ban communal par un gazoduc implique des servitudes et une limitation de la construction :

- l'exploitant doit être consulté avant toute intervention dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'ouvrage (zone de danger significatif) ;
- la construction et l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant plus de 300 personnes est proscrite dans une zone de danger grave (bande de 75 m) ;
- la construction d'immeubles de grande hauteur ou d'établissements recevant plus de 100 personnes est interdite dans une zone de danger très grave (bande de 50 m).

Distances à prendre en compte de part et d'autre de l'axe d'un gazoduc

Exploitant	Fluide	Désignation de l'ouvrage	ELS ¹	PEL ²	IRE ³
GRT gaz	Gaz	D: 205mm / P : 67,7 bar	50 m	75 m	100 m

¹ zone de dangers très graves

² zone de dangers graves

³ zone de dangers significatifs

Gazoduc à Village-Neuf
(Source : Grt Gaz)



Sites SEVESO à Village Neuf
(Source : CG68)



VI.2. La gestion des déchets

L'enlèvement des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des déchets verts est assuré par la communauté de communes des 3 frontières. Le ramassage se fait en porte à porte, le lundi pour les déchets verts et le vendredi pour les OMR. Ces dernières sont acheminées à l'usine d'incinération des ordures ménagères de Mulhouse, située sur le territoire de Sausheim.

Cet incinérateur a une capacité annuelle de 172.000 tonnes (source : SIVOM de Mulhouse) : les quantités prévisionnelles à traiter pour 2014 sont de 161.000 tonnes. L'équipement tourne actuellement à 94 % de ses capacités. Le gestionnaire espère éviter la construction d'un four supplémentaire en répondant à l'accroissement de population par la réduction de la production par habitant, situation non observée au cours des dernières années dans le secteur des Trois Frontières.

Les bio-déchets sont acheminés au SM4 (syndicat mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur IV) situé à Cernay.

Des bennes sont mises à disposition pour l'apport volontaire des déchets recyclables (papier, carton, verre, plastique...) et les résidents disposent d'un accès gratuit à la déchetterie de Village-Neuf, située rue du Rhône.

Production de déchets de la CC 3 Frontières et de Village-Neuf

(Sources : INSEE- CG 68)

Année	CC 3 frontières		Par habitant	Village-Neuf	
	Population	OMR (Déchets totaux) kg	OMR (Déchets totaux) kg	Population	OMR (Déchets totaux) kg
2007	48 809	13 279 (32 844)	272 (673)	3 579	973 (2 409)
2008	49 734	13 255 (34 198)	267 (688)	3 655	978 (2 515)
2009	50 330	13 150 (34 282)	261 (681)	3 715	970 (2 530)
2010	50 779	13 459 (34 424)	265 (678)	3 773	1 000 (2 558)
2011	51 162	14 636 (35 784)	286 (699)	3 833	1 096 (2 679)
2012	51 861	14 090 (35 703)	272 (689)	-	-

VI.3. Les sols pollués

Le territoire de Village-Neuf comporte trois sites connus aux sols pollués :

- une ancienne gravière remblayée, située rue Mangeney, au droit des équipements sportifs (stade de Huningue), polluée par des pesticides ; le site est sous surveillance : à l'issue d'un diagnostic, les travaux de réhabilitation n'ont pas été jugés urgents ;
- le périmètre de *Dsm Nutritional Products* France, situé boulevard d'Alsace, pollué par des pesticides ; le site est sous surveillance ; le diagnostic a conclu qu'il n'y avait pas d'urgence à réaliser des travaux de réhabilitation ;
- l'entreprise *Rubis Terminal*, située 3, rue du Rhône, qui gère des dépôts de pétrole et des produits dérivés des hydrocarbures, y compris des pesticides ; l'étude diagnostic a été prescrit par arrêté préfectoral.



Localisation des sites pollués (sols) connus (source : Basol).

VI.4. L'ambiance sonore

L'ambiance sonore à Village-Neuf est conditionnée par le trafic routier et aérien. La commune est traversée par la RD 21, la RD 152 et la RD 105, qui relie Saint Louis à l'autoroute allemande par le pont du Palmrain.

Le trafic routier est globalement important. Les axes les plus fréquentés sont situés à l'extérieur de l'agglomération, mais les habitations les plus proches sont concernées par le bruit routier

Le niveau sonore Leq^{6h-20h} à 30 mètres de la RD105 est estimé à 78 dB(A), ce qui correspond à une ambiance sonore pénible, voir nocive. Peu d'habitations sont situées aux abords directs de la voie : le front urbain est à plus de 250 mètres. L'atténuation du bruit due à la distance et à l'absorption par le sol est de 18 dB(A) et le niveau sonore résultant est d'environ 60 dB(A).

L'A5 allemande est susceptible d'être entendue à Village-Neuf, lorsque le vent est d'Est. L'isophone routier (niveau sonore à 30 mètres de la voie) peut être estimé à $Leq^{6h-20h} = 85$ dB(A), mais différents obstacles atténuent sensiblement cette puissance acoustique au droit de Village Neuf.

L'arrêté du Préfet du Haut-Rhin du 21 février 2013 classe les infrastructures en fonction de leur niveau sonore (4 catégories) et leur affecte une bande de protection acoustique dans laquelle les constructions doivent prévoir une isolation phonique renforcée. Village-Neuf compte ainsi 8 segments de route de catégorie 2 (bande de protection large de 250 mètres de part et d'autre de la voie) à 4 (bande de protection de 30 mètres de large).

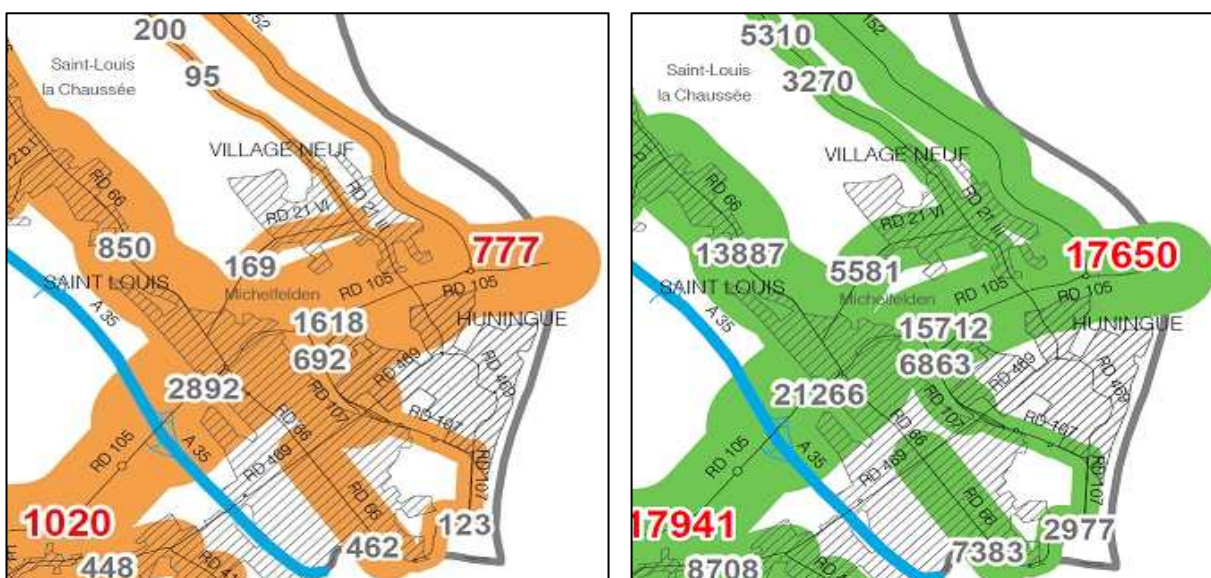
Itinéraire classé au titre de leur incidence sonore : catégorie et largeur de la bande réglementée.

RD 21 III boulevard d'Alsace	de RD 105 (0+0)	à RD 469 (0+800)	4	30
	de RD 105	à Limite commune	3	100
RD 21 VI	de Village Neuf LA (0+900)	à Village Neuf RD 21 III (1+776)	4	30
RD 21 VI	de Saint-Louis LA (0+200)	à Village Neuf LA (0+900)	4	30
RD 107	de RD 105 St-Louis	à RD 469 Huningue	3	100
RD 105	de Frontière Suisse Pont du Palmrain (0)	à PR 0+640	3	100
RD 105	de PR 0+640	à RD 21 III Village Neuf (1+231)	2	250
RD 105	de RD 21 III Village Neuf (1+231)	à RD 107 St Louis (2+225)	3	100



- Catégorie 4 : bande de 30 m de part et d'autre de la voie
- Catégorie 3 : bande de 100 m de part et d'autre de la voie
- Catégorie 2 : bande de 250 m de part et d'autre de la voie

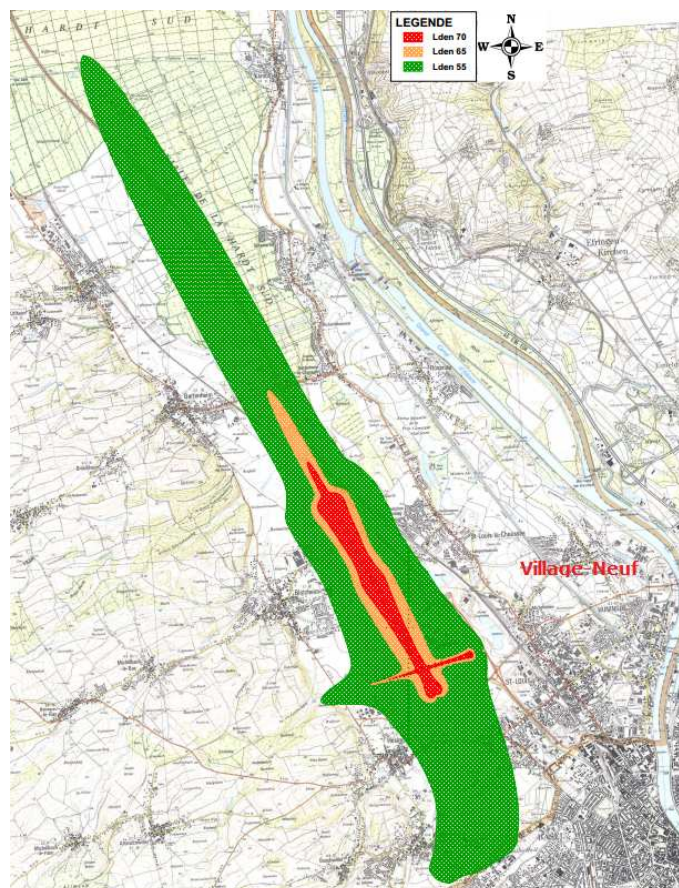
Trafic poids lourds (droite) et véhicules légers (gauche) en jours ouvrés
(Source: Conseil général du Haut-Rhin)



L'aéroport de Bâle-Mulhouse est situé à quelques kilomètres seulement de Village-Neuf. Son incidence sur l'ambiance sonore locale est néanmoins faible : la ville est située hors de l'aire de bruit de l'Euro Airport.

Carte de bruit de l'aéroport de Bâle-Mulhouse

(Source : ACNUSA)



VI.5. La qualité de l'air

La qualité de l'air est mesurée par des stations fixes et mobiles de l'ASPA. La station de mesures la plus représentative de la qualité de l'air à Village-Neuf est celle des Trois frontières, située à Saint-Louis.


Les classes de qualité 3 et 4 (qualité bonne) sont les plus représentées sur cette station (213 jours par an en 2013, 250 en 2012 et 221 en 2011).

Qualité de l'air à la station des Trois frontières

(Source: ASPA)

Composant	Moyenne mensuelle ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Maximum horaire ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)
NO2	21	76
O3	39	125
PM10	19	38

Qualité de l'air à la station des Trois frontières en nombre de jours par classe de qualité
(Source: ASPA)

Qualité de l'air	Classe de qualité	2013	2012	2011
 <p>Très bonne</p> <p>Très mauvaise</p>	1	0	1	0
	2	11	35	19
	3	109	130	97
	4	104	120	124
	5	56	47	77
	6	45	20	31
	7	27	6	14
	8	12	1	1
	9	0	0	0
	10	0	0	0

VI.6. La lutte contre la dérive climatique

La lutte contre la dérive du climat est un enjeu planétaire de première importance. Elaboré de manière conjointe par la Région et l'Etat, le schéma régional Climat Air Energie, approuvé le 29 juin 2012, repose sur deux objectifs complémentaires : réduire la consommation d'énergie et substituer autant que possible un panel d'énergies non carbonées aux énergies fossiles. Les trois cibles principales sont la réduction de la mobilité motorisée, la performance énergétique à tous les niveaux et la production d'énergies renouvelables.

La plupart des actions envisagées ne relève pas directement d'un plan local d'urbanisme, à l'exception des règles qui permettent d'orienter les constructions de manière à optimiser leur exposition au soleil (réchauffement en hiver, mais pas d'excès de chaleur lors des canicules estivales), de l'aménagement de l'espace public et de faciliter le recours à la mobilité douce (à pied, en bicyclette) et aux transports collectifs.

VII. LES ENJEUX

Les enjeux biodiversitaires du territoire de Village-Neuf se situent dans l'île du Rhin et au Nord de l'agglomération. Ils sont pris en charge par un statut de réserve naturelle nationale et une intégration au réseau européen Natura 2000.

Ils conduisent naturellement à stabiliser le front urbain Nord, option d'ailleurs prescrit par le Scot Huningue Sierentz.

Les enjeux paysagers concernent les espaces naturels et agricoles qui permettent au promeneur de s'isoler de la ville. C'est notamment le cas de la plaine humide de la Morgenweide. Ils impliquent de protéger les lignes boisées qui délimitent les champs visuels, entre autre celle qui accompagne le canal de Huningue.

La préservation de l'espace maraîcher est un enjeu multiple : conservation d'un paysage qui fait l'identité de la commune, mais aussi possibilité de fournir les circuits courts locaux producteur – consommateur.

Enfin, l'enjeu climatique est fondamental, mais les moyens d'action du PLU dans ce domaine sont limités.